
Projet D'établissement

EME la Clef St Pierre



Fiche d'identité
de l'établissement

Organisme gestionnaire	APAJH Yvelines
Nom de la structure	EME la Clef St Pierre
Adresse de la structure	2 rue Normandie-Niemen 78 990 ELANCOURT
Coordonnées téléphonique	01 30 68 42 50
Adresse électronique	eme-laclefstpierre@apajh-yvelines.org
Nom de la Direction	Blandine PIERENS
Type de structure	Externat pour Enfants et Adolescent Polyhandicapés
Capacité et modalités d'accueil	Externat de 25 places Enfants polyhandicapés de 3 à 20 ans
Numéro FINESS	78 082 46 11
Date de création	Novembre 2003
Nature et date du dernier arrêté d'autorisation	Renouvellement agrément 3 Janvier 2017

Le projet d'établissement est établi conformément aux dispositions :

- de l'article L.311-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles.
- du décret n°2009-322 du 20 mars 2009 relatif au projet d'établissement.

Présenté au Conseil de la Vie Sociale le 20 mars 2025.

Projet approuvé le 29 avril 2025 par le Conseil d'Administration de l'APAJH Yvelines.

SOMMAIRE	3
Introduction par la Direction	5
1^{ère} Partie : IDENTITÉ	5
ET VALEURS	5
1. Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés	5
2. PROJET ASSOCIATIF ET HISTOIRE DE L'APAJH YVELINES	6
2.1 La lettre du Président	6
2.2 Les valeurs de l'APAJH Yvelines	6
2.3 Une dynamique de projet et des perspectives	7
3. ORGANISATION ASSOCIATIVE	8
3.1 Organigramme associatif par pôle – cartographie des établissements et services APAJH Yvelines	8
3.2 Siège	9
3.3 CPOM	10
3.4 Missions et objectifs d'une Association en mouvement	10
4. PRESENTATION GENERALE DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE	11
4.1 Historique de l'établissement ou du service	11
4.2 La situation géographique.....	12
2^{ème} Partie : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS	13
1. LES MISSIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE LA STRUCTURE	13
1.1 En référence aux textes de références et règlementaires.....	13
1.2 Les orientations des schémas d'organisation et des plans nationaux	14
2. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES : LEURS BESOINS SPECIFIQUES	14
2.2 L'évolution du public accompagné	15
2.3 Les besoins des personnes accompagnées.....	15
3. LES OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT	16
4. LES PRESTATIONS	17
5. PARTENARIATS, STRATEGIE D'OUVERTURE	18
6. MODALITES D'EVALUATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE	28
3^{ème} Partie : LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS	29
1. L'ACCUEIL ET L'ADMISSION	29
2. LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LA COORDINATION DES PARCOURS	30
3. LA MODULARITE ET LA SOUPLESSE DANS LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT	31
4. LES FINS D'ACCOMPAGNEMENT	32
5. EXPRESSION ET PARTICIPATION COLLECTIVES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES	33
6. LA GARANTIE DES DROITS	34
4^{ème} Partie : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT	35
1. LES RESSOURCES HUMAINES	35
1.1 Structure humaine et organisationnelle.....	35

1.1.1 Organigramme.....	35
1.1.2 Tableau fonctionnel des services.....	36
1.1.3 Modalités de fonctionnement de l'organisation.....	36
1.2 Gestion des ressources humaines.....	37
1.2.1 Recrutement accueil et intégration des nouveaux salariés	37
1.2.1.1 Politique associative.....	37
1.2.1.2 Politique ESMS (écriture directeur).....	37
1.2.2 Gestion des compétences.....	38
1.2.3 Dialogue social.....	38
2. LA DEMARCHE QUALITE ET SECURITE.....	38
2.1 Politique d'amélioration continue de l'établissement	38
2.2 La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques	38
2.3 La politique de prévention et de gestion des risques de maltraitance.....	39
3. LES FONCTIONS LOGISTIQUES.....	40
4. LA GESTION DES DONNEES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES	40
PERSPECTIVES À 5 ANS	Erreur ! Signet non défini.

1ère Partie : IDENTITÉ ET VALEURS

[Introduction par la Direction](#)

L'Externat Médico-Educatif de la CLEF SAINT PIERRE accueille 25 enfants à temps plein en journée, selon un calendrier d'ouverture. Il peut également proposer dans le cadre d'un partenariat avec les PCPE, des accueils séquentiels pour des enfants sans solution. Il est aussi proposé aux familles des jeunes de l'EME, un accueil par le Centre de Répétition par le Loisir (CRL) sur les temps de fermeture de l'EME.

Le Projet d'Etablissement est un outil essentiel au fonctionnement de l'établissement. Il définit le cadre qui donne sens et organise l'activité professionnelle. Il explicite les missions, la nature de l'offre de service et l'organisation interne.

Le projet d'établissement est un outil fondateur qui permet de définir la stratégie de la structure pour les 5 ans à venir. L'écriture d'un tel projet ainsi que son actualisation régulière nécessite l'investissement et la participation de l'ensemble des parties prenantes : enfants, jeunes accompagnés, familles, représentants légaux, membres du CVS, professionnels et équipes de Direction.

Il s'agit de formaliser des objectifs notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. La démarche mise en œuvre autour de l'élaboration de ce document a permis de faire une projection sur le parcours effectué et de se projeter afin d'identifier les besoins et attentes des enfants et des jeunes accueillis aujourd'hui. C'est un outil précieux d'aide à la conduite du changement qui intègre la démarche d'amélioration continue de la qualité.

Ce travail au sein de l'EME s'est appuyé sur un groupe pluridisciplinaire constitué d'un représentant de chaque corps de métier. Il a permis de fédérer une dynamique autour d'une nouvelle équipe de Direction.

La Direction multi site EME la Clef St Pierre-FAM Les Réaux crée une nouvelle dynamique. De nouveaux partenariats se formalisent également avec le CRL.

Comme définit par la nomenclature SERAFIN-PH, ce sont les besoins qui déterminent les prestations proposées par la structure. Le projet personnalisé d'accompagnement (PPA) est la clé de voûte du dispositif d'accompagnement des enfants et des jeunes au sein de l'EME. Il traduit la réponse et l'engagement institutionnel.

Une fois élaboré, ce projet d'établissement constitue un outil de communication auprès des personnes accompagnées représentants légaux, professionnels, partenaires.

Pour cela, l'équipe s'engage à mettre à disposition des personnes accompagnées une synthèse adaptée.

Nous sommes heureux de vous accueillir au sein de l'EME.

Blandine PIERENS, Directrice

L'APAJH Yvelines fêtera ses 50 ans d'existence en octobre 2025. Depuis sa fondation en 1975, elle a évolué en sachant équilibrer les changements, par des accroissements de capacité d'accueil ou par des transformations, gardant l'objectif d'améliorer la qualité du service rendu aux personnes.

Elle gère 28 établissements et services dans lesquels elle accompagne 1 100 enfants, adolescents et adultes. Presque 600 professionnels et 40 bénévoles s'engagent à leur service au quotidien.

L'APAJH Yvelines est membre de l'Association dite « Fédération Associations Pour Adultes et Jeunes Handicapés » reconnue d'utilité publique depuis le 13 mai 1974.

Créée en 1962, la Fédération APAJH, Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1974 qui fonde son action sur le respect des convictions individuelles et entend promouvoir la dignité des personnes en situation de handicap en œuvrant pour la mise en place de moyens favorisant leur complet épanouissement et leur meilleure intégration à toute forme de vie sociale.

2. PROJET ASSOCIATIF ET HISTOIRE DE L'APAJH YVELINES

2.1 La lettre du Président

A la Présidence de l'APAJH Yvelines depuis fin 2017 avec un projet associatif de cette même année, il m'a semblé en 2022 que le moment était venu de l'actualiser. Cette volonté tient d'une part aux évolutions de notre Société et donc, des politiques publiques depuis 5 ans avec une accélération dans un contexte de crise sanitaire COVID et d'autre part, à l'affirmation de nos valeurs et enjeux avec une vision prospective toujours ambitieuse tout en gardant l'attention d'un accompagnement qualitatif. Cet équilibre parfois compliqué à tenir, me paraît important à affirmer à tous les acteurs de manière à tenir le cap d'une Association dynamique, engagée et volontaire pour une politique d'accompagnement qualitative, dans un contexte financier contraint.

Dans cette actualisation, les administrateurs et moi-même avons recherché la participation des acteurs : personnes, entourages, professionnels cadres et non cadres, CVS ou autres groupes de participation. Enfin plus largement, nous avons lancé une enquête auprès de toutes les personnes adhérentes à l'APAJH Yvelines. Cette démarche participative vise à recueillir les attentes et les besoins afin de proposer un cadre répondant aux nécessaires diversifications de réponses d'une Société inclusive et de guider nos actions pour faire face aux défis de demain. Afin de prendre de la distance dans les réflexions et l'élaboration de ce projet, l'Association a fait appel tout au long du processus, à l'ANDESI avec les interventions de deux experts.

Nos réflexions ont porté sur l'environnement et sur les manières de répondre au mieux aux attentes tout en tenant compte du contexte évolutif. Je vous confie qu'il n'est pas facile de donner un cap dans un système que l'on sait en perpétuel changement et inter-action avec l'environnement, même très lointain. Nous y sommes parvenus grâce aux valeurs fortes qui nous animent depuis la création de l'Association en 1975.

Ces valeurs portent tous nos projets plus anciens et novateurs, et nous permettent d'avancer sans perdre notre volonté d'une solide identité associative au service des personnes.

Alec de GUILLENCHMIDT
Président de l'APAJH Yvelines

2.2 Les valeurs de l'APAJH Yvelines

→ Citoyenneté

- Les personnes en situation de handicap sont des citoyens à part entière qui ont des droits et des devoirs.
- Tous les acteurs s'efforcent d'obtenir l'avis éclairé de la personne dans sa recherche de la plus grande autonomie possible, quel que soit son mode d'expression.

- L'Autodétermination des personnes est favorisée par le développement de l'apprentissage du pouvoir de décider pour soi-même.

→ Engagements :

- Promouvoir le bien-être de la Personne au quotidien à travers la mise en œuvre d'une démarche globale de bientraitance.
- Faire progresser la reconnaissance du handicap au sein de la société.
- Développer des actions pour accompagner de manière individualisée toute personne sans distinction de handicap et à tous les âges de la vie.
- Développer des actions vers les personnes en perte d'autonomie et les aidants.
- Soutenir l'accompagnement à la parentalité et à la vie affective des personnes.
- Améliorer la Qualité de Vie au Travail de tous les professionnels afin de favoriser l'épanouissement dans l'emploi (stabilité...).

→ Ouverture d'esprit et tolérance :

- La stricte neutralité sur les plans politiques, syndicaux, philosophiques et religieux est observée par l'APAJH Yvelines.
- La liberté d'opinion et de conscience de chacun est respectée par tous les acteurs associatifs.

→ Solidarité et responsabilité :

- La société doit permettre aux personnes et à leurs proches un accompagnement approprié à leur situation et favoriser la meilleure inclusion au sein de la cité.
- Les familles et l'entourage sont des acteurs incontournables dans cette démarche.
- L'Association fédère des acteurs qui assurent l'accompagnement de personnes en situation de handicap au sein de structures financées par les pouvoirs publics.

2.3 Une dynamique de projet et des perspectives

L'APAJH Yvelines fonde son organisation et son fonctionnement sur un projet associatif, issu d'une réflexion sur ses valeurs, sa stratégie et la mise en œuvre de sa politique associative. Engagée dans un processus d'amélioration continue de la qualité de ses services, elle met à profit cette démarche pour de nouvelles améliorations au service des Personnes.

Vigilante à l'évolution des besoins et des modes d'accompagnement, elle s'inscrit dans une dynamique de changement, au bénéfice des personnes accompagnées, en prenant appui sur les compétences d'équipes qualifiées, en veillant à l'adaptation permanente des connaissances et des projets.

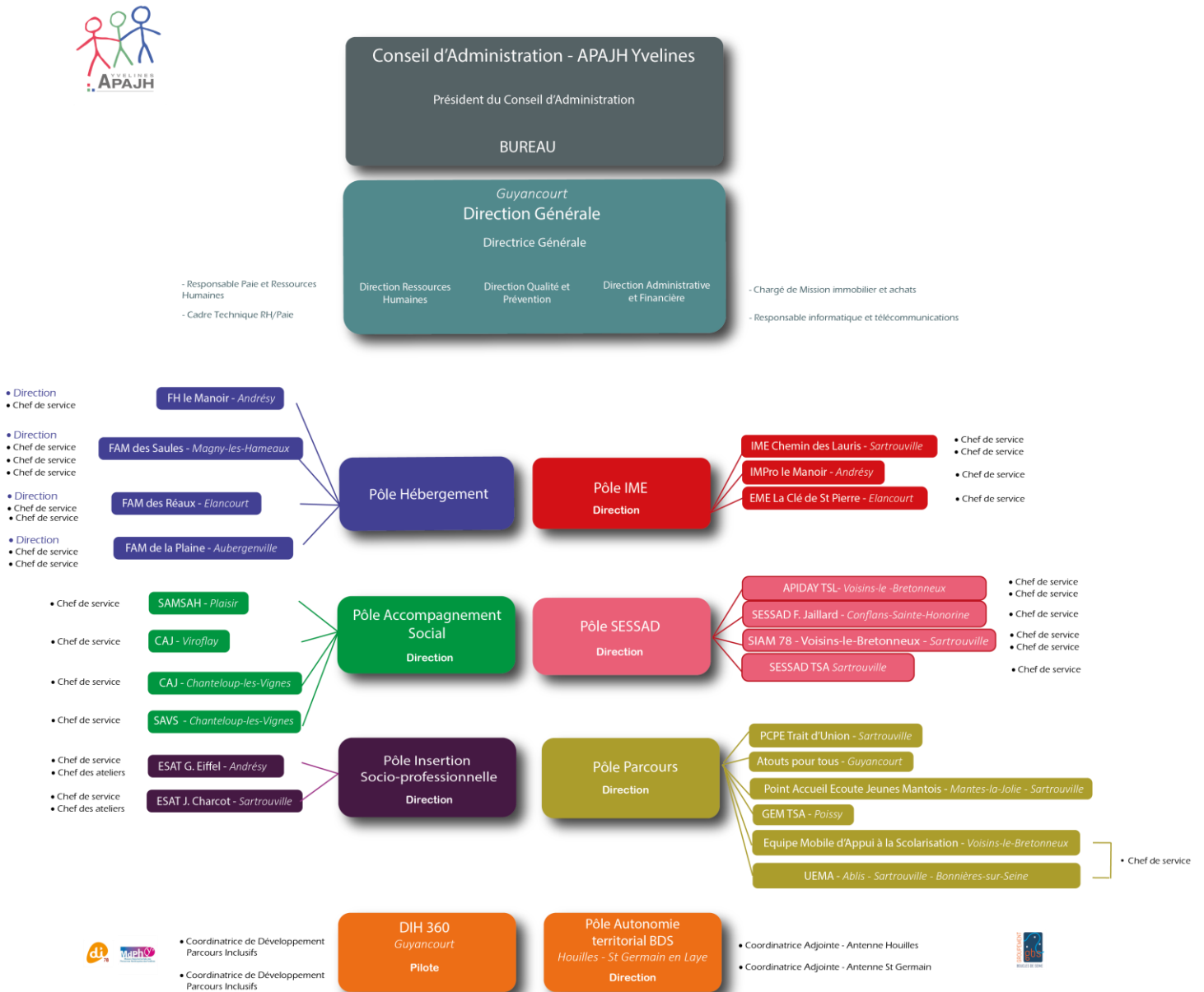
Association en mouvement, elle poursuit la diversification et le développement de ses prestations, notamment dans les champs de la participation des Personnes, de l'amplification du partenariat, de la valorisation de ses compétences et potentialités, du développement de l'inclusion qui est un enjeu majeur de la Société.

Du handicap psychique, de l'autisme, du vieillissement et de l'insertion professionnelle, en initiant des projets de nouveaux services, dont certains en coopération avec d'autres associations, les services de l'Education Nationale, les dispositifs de santé mentale et des organismes intervenant dans le secteur des personnes âgées, elle développe aussi des initiatives de soutien aux aidants familiaux.

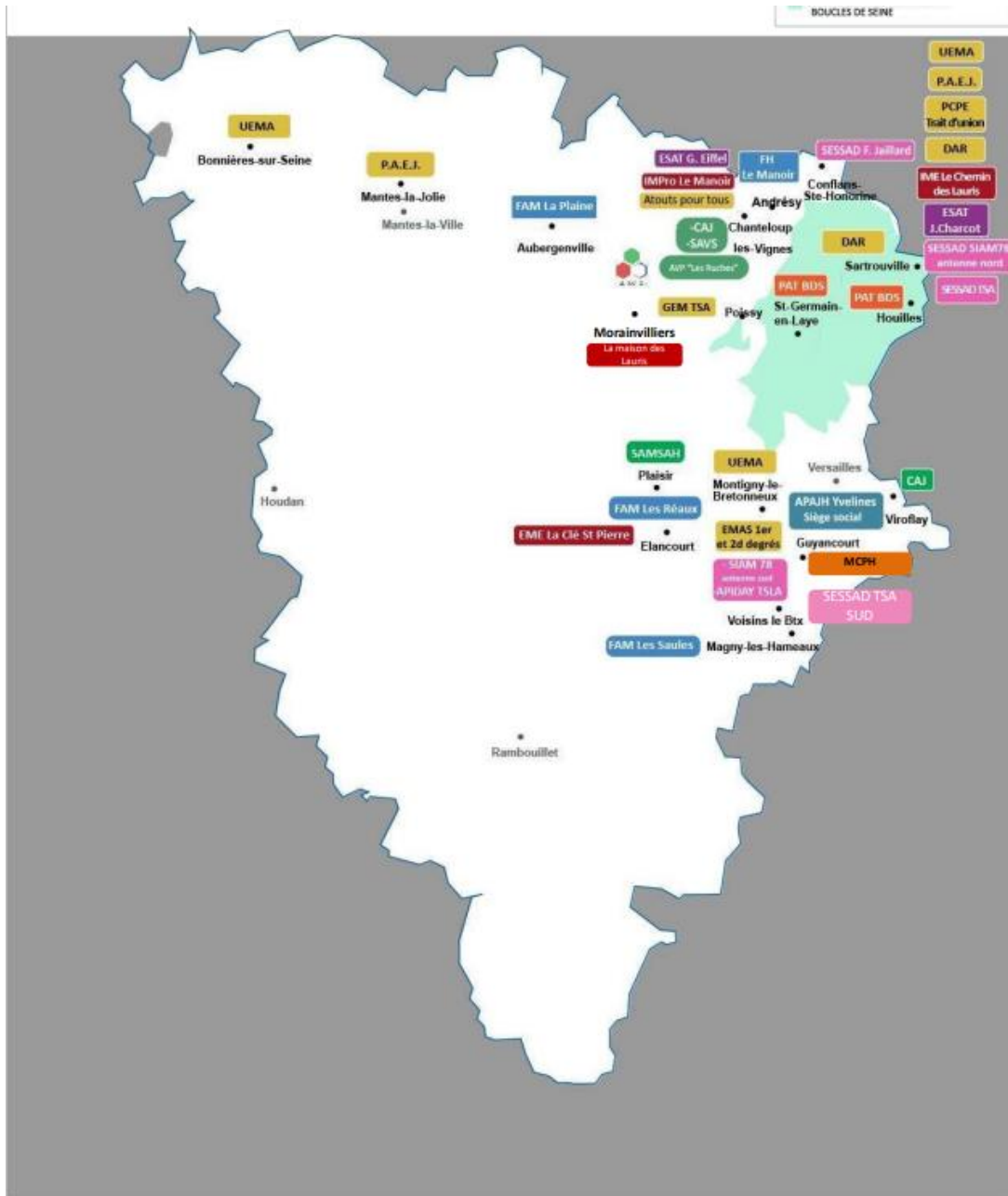
L'APAJH Yvelines s'inscrit dans la modernité, les débats nationaux et des projets concertés et nouveaux.

3. ORGANISATION ASSOCIATIVE

3.1 Organigramme associatif par pôle – cartographie des établissements et services APAJH Yvelines



Organigramme en cours de restructuration



3.2 Siège

Le Siège social intervient en **soutien, conseil et contrôle** des directions de Pôles et ESMS en permettant un pilotage direct d'un certain nombre d'opérations nécessaires au bon fonctionnement de l'Association et de ses différentes structures.

Il définit les modalités pour les Directions de Pôle et d'établissement d'un reporting régulier nécessaire à ce bon fonctionnement et aux contrôles des Autorités de Tarification.

Il veille à favoriser et développer les **transversalités intra et inter associatives** (moyens humains, matériels, logistiques...).

3.3 CPOM

Notre structuration dans un troisième Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé en janvier 2020 et pour 5 ans renforce notre responsabilité et nous donne une meilleure autonomie de gestion.

Les enjeux de ce CPOM 2020-2025 sont de nous permettre une dynamique de développement de projets tout en veillant à maintenir nos exigences qualitatives. Dans le contexte économique actuel très contraint, ce CPOM 2 nous donne la possibilité de justifier la pertinence des moyens alloués et leur emploi, de veiller à la qualité et à l'entretien du patrimoine immobilier du cadre de vie des usagers, de planifier le travail en fonction des projets individualisés et de s'inscrire dans une perspective nous permettant d'être un acteur responsable et promoteur de réponses adaptées aux besoins des populations du Territoire.

Pour répondre à ces enjeux, les grandes lignes directrices du CPOM 3 sont identifiées dans une stratégie de développement, d'ouverture, de coopérations et de diversifications. Cette stratégie est déclinée dans tous les ESMS gérés par l'Association et de manière individualisée pour toutes les personnes.

3.4 Missions et objectifs d'une Association en mouvement

➤ Inclure dans la société

- L'APAJH Yvelines valorise la place et l'**utilité sociale** de la Personne accompagnée avec la volonté de changer le regard de la société, permettre l'égalité des droits pour tous et une représentation dans la société.
- Elle **favorise l'accès** des Personnes en situation de handicap aux loisirs, à la culture, à la formation et insertion professionnelle, au logement **en donnant à la Personne le droit de décider pour elle selon ses souhaits et capacités**.
- Elle **soutient** la scolarisation des enfants en situation de handicap en partenariat avec l'Education Nationale, la MDPH et tout autre partenaire.

➤ Soutenir la qualité de la relation avec l'entourage de la Personne

- L'APAJH Yvelines **privilégie les échanges** avec l'entourage de la Personne, en l'associant et dans le respect de la singularité des situations.
- Elle assure la représentation des familles et représentants légaux au sein de chaque établissement et service en organisant régulièrement des **Conseils de la Vie Sociale** ou **toute autre forme de participation**.
- Elle **informe et consulte** régulièrement les familles et représentants légaux sur le fonctionnement de la structure par toute forme de communication (courriers, enquêtes, rencontres...).
- Elle apporte son **soutien** pour tous les actes d'accompagnement dans la sphère familiale en s'attachant à la volonté de la Personne et à la bonne compréhension de tous les acteurs (interprètes, langue des signes, FALC...).
- Elle rend plus lisibles en interne et externe les actions **d'aide aux aidants** et les élargit à un public plus étendu.

➤ Consolider les actions antérieurement menées

- L'APAJH Yvelines positionne toujours la **qualité du service rendu** au cœur même des préoccupations de chacun en favorisant l'implication de tous les acteurs de l'accompagnement.
- Elle **poursuit le travail accompli en veillant à ce que ses actions convergent vers de nouveaux défis, ne se fassent pas au détriment des publics déjà accompagnés**.
- Elle **adapte et valorise** ses infrastructures.

- Elle maintient l'utilisation d'outils rigoureux et méthodiques dans la **recherche permanente d'améliorations des pratiques** (gestion du dossier unique de l'utilisateur, suivi qualité, plans de formation, sécurisation des données personnelles...).
- Elle poursuit ses actions pour l'accès aux droits des Personnes en situation de handicap, Personnes âgées en perte d'autonomie, Personnes vulnérables et les aidants.
- Elle défend le **modèle associatif** décentralisé en tant que maillon sociétal, actif et indispensable.

➤ Promouvoir les partenariats et son ouverture

L'APAJH Yvelines s'engage, dans une stratégie ayant pour objectif de poursuivre le développement de ses démarches partenariales :

- Elle développe la participation d'administrateurs et de professionnels dans les réseaux sociaux, médicosociaux, sanitaires et du droit commun.
- Elle **participe aux évolutions** des besoins départementaux et interdépartementaux de la Région.
- Elle **accroît sa capacité d'adaptation à des changements** de culture et d'interlocuteurs.
- Elle **améliore sa visibilité**, auprès des populations en poursuivant ses actions de communication. Cette communication veillera à être attentive à l'image et la notoriété de l'APAJH Yvelines ainsi qu'à l'environnement, en préférant les diffusions numériques aux versions papier.
- Elle porte une attention particulière à l'utilisation de matériaux respectant au mieux le **développement durable et la qualité de vie** dans tous ses projets de construction ou d'aménagement des locaux dans le cadre de la politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

➤ Développer ses actions vers les besoins nouveaux

- L'APAJH Yvelines affirme la **notion de parcours de vie** des Personnes en adaptant ses accompagnements avec des dispositifs proposés dans des environnements adaptés (habitat inclusif, Centre de Répit par les Loisirs...).
- Elle prend en compte le **vieillesse** des Personnes en situation de handicap et de leur entourage avec notamment, le **développement de l'aide aux aidants** et du **répit pour les familles**.
- Elle s'attache à promouvoir ses actions pour fédérer de nouveaux membres et partenaires qui partagent ses valeurs, son éthique et ses projets.
- Elle veille à rester à **l'écoute de l'évolution des besoins** des Personnes sur les territoires de manière à être en permanence, force de proposition auprès des pouvoirs publics et novatrice dans les solutions proposées.
- Elle **développe ses actions** par ses capacités à pouvoir se positionner sur les champs d'action du médico-social et du social (PAEJ...).

4. PRESENTATION GENERALE DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU SERVICE

4.1 Historique de l'établissement ou du service

En 1984, l'APAJH Yvelines crée dans un appartement du quartier des « Sept Mares » à Elancourt, un des tous premiers lieux d'accueil et d'accompagnement pour enfants et adolescents polyhandicapés.

L'EME des Sept Mares ouvre ses portes, en externat, à seize jeunes. Quelques vingt années plus tard, cet établissement est délocalisé dans un autre quartier de la ville, le quartier de la « Clef St Pierre ». Toute neuve, plus grande, plus claire, la nouvelle structure, construite à l'initiative de l'Association, qui en est propriétaire, accueille désormais 25 enfants et adolescents polyhandicapés de 3 à 20 ans.

En Novembre 2003, l' « EME des Sept Mares » devient ainsi l' « EME de la Clef St Pierre ». Son architecture originale, en demi-lune, permet une répartition des quatre salles de vie autour d'un jardin clos. Tous les accès sont de plein pied avec un grand parking pour accueillir professionnels et visiteurs. Un jardin « Zen » avec des plantes aromatiques, des arbustes à fleurs et une fontaine japonaise, apporte un bel espace de détente et de stimulations sensorielles. Une balançoire accessible aux fauteuils roulants y est installée.

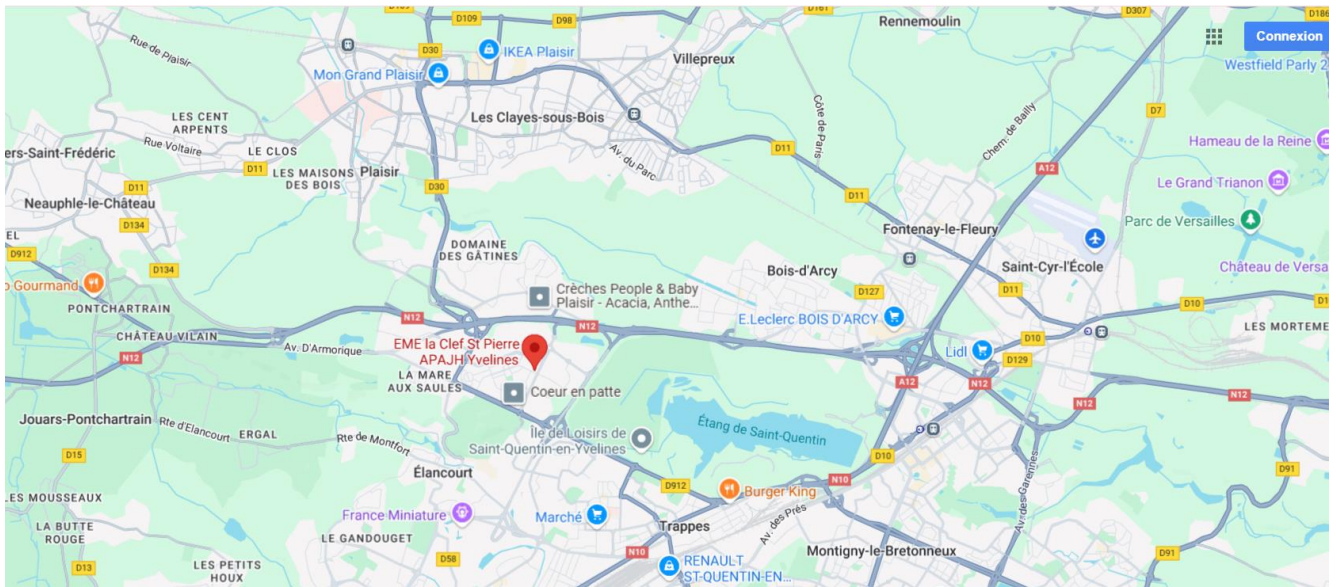
4.2 La situation géographique

L'EME est un établissement où il fait bon vivre. Il est situé dans un quartier récent « La Clef St Pierre », entre le village d'Elancourt au Sud et celui de Plaisir, au Nord, et à une quinzaine de kilomètres, à l'ouest de Versailles.

L'établissement se situe en limite de zone résidentielle et à proximité de grandes entreprises (Airbus, Thalès).

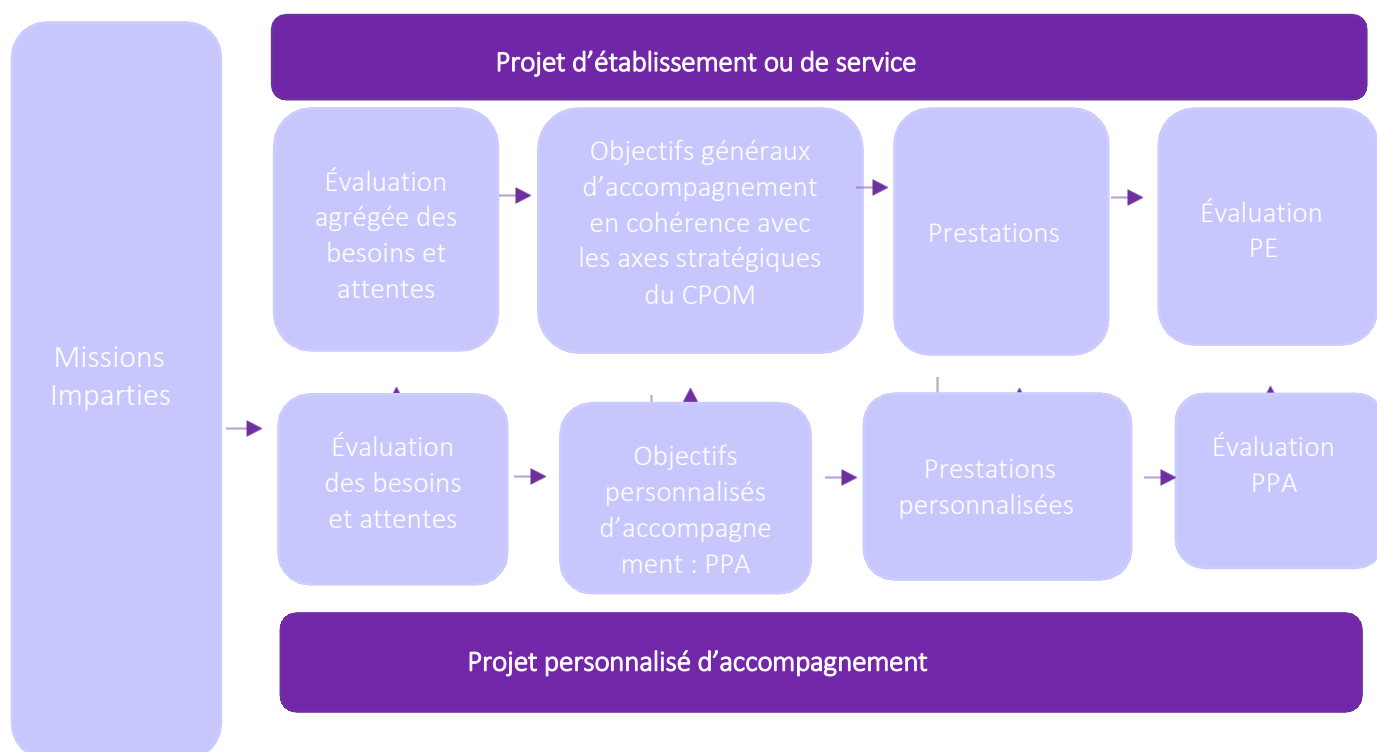
Un groupe scolaire se situe à moins de 500 m favorisant le partenariat avec les écoles maternelle et primaire ainsi que le centre de loisirs du quartier. Plusieurs commerçants, pharmacie, et restaurants animent le quartier.

La base de loisirs de St Quentin est toute proche ainsi que le Jump Park : terrains de jeux prisés des jeunes que nous accueillons.



2ème Partie : MISSIONS, BESOINS, OBJECTIFS ET PRESTATIONS

Processus d'élaboration, suivi et actualisation du PE-PS



1. LES MISSIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES DE LA STRUCTURE (P. 8)

1.1 En référence aux textes de références et règlementaires

- La Convention Internationale des Droits des enfants du 20 novembre 1989
- Code de l'action Sociale et des familles
- Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 dite « Hôpital, Patients, Santé et Territoires »
- Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de l'ANESM15
- A la suite du rapport Piveteau de juin 2014 Zéro sans solutions, la loi de santé du 26 janvier 2016, en son article 89, apporte une réponse à ces situations avec la mise en place d'un PAG (Plan d'Accompagnement Global)

Chaque jeune est considéré comme un individu unique, et son individualité est respectée.

L'accompagnement de chaque jeune repose sur trois aspects essentiels pour favoriser son épanouissement et son développement :

- Le **développement de la personnalité** : impliquant la découverte de l'environnement, l'exploration des moyens de communication et l'enrichissement des relations sociales.
- Le **développement intellectuel** : englobant l'éducation sensorielle, l'acquisition de repères temporels et d'autonomie, ainsi que l'adaptation scolaire des enfants.
- Les **besoins en soins** : incluant les soins quotidiens, les rééducations et le soutien psychologique.

Chaque enfant bénéficie d'un Projet Personnalisé d'Accompagnement, élaboré en collaboration avec sa famille, et dont la mise en œuvre est évaluée annuellement.

1.2 Les orientations des schémas d'organisation et des plans nationaux

Le Programme Régional de Santé (PRS) Île-de-France de 2023 met en avant plusieurs axes majeurs concernant le handicap. Voici les principaux points abordés :

- Éducation et formations adaptées aux potentialités de chacun, valorisant les compétences comme facteur clé d'inclusion.
- Qualité de vie contribuant à l'épanouissement personnel des personnes en situation de handicap.
- Importance de l'autonomie et de la pleine citoyenneté, considérées comme des moyens indispensables pour progresser vers l'autonomie.
- Projets futurs et inclusifs pour les enfants comme les adultes.

2. LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES : LEURS BESOINS SPECIFIQUES

2.1 Les caractéristiques des personnes accompagnées

Comme stipulé dans le CASF, dans son article D.312-83, l'EME accueille 25 enfants et adolescents de 3 à 20 ans *présentant un handicap grave à expression multiple, associant déficience motrice et déficience mentale sévère ou profonde et entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation. Ce polyhandicap éventuellement aggravé d'autres déficiences ou troubles nécessite le recours à des techniques spécialisées pour le suivi médical, l'apprentissage des moyens de relation et de communication, le développement des capacités d'éveil sensori-moteur et intellectuelles concourant à l'exercice d'une autonomie optimale.*

La définition réglementaire - Décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services du médico-social accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques – dit que *les Personnes polyhandicapées, présentant un dysfonctionnement cérébral précoce ou survenu au cours du développement, ayant pour conséquence de graves perturbations à expressions multiples et évolutives de l'efficacité motrice, perceptive, cognitive et de la construction des relations avec l'environnement physique et humain, et une situation évolutive d'extrême vulnérabilité physique, psychique et sociale au cours de laquelle certaines de ces personnes peuvent présenter, de manière transitoire ou durable, des signes de la série autistique.*

L'établissement ne peut pas accueillir des enfants ou adolescents nécessitant une surveillance médicale constante (fonction cardiaque ou respiratoire). Les soins médicaux ne sont assurés au quotidien que par une infirmière, à temps plein, sous la responsabilité d'un médecin qui vient une fois par semaine (traitements, gastrostomie). Une collaboration entre la famille et l'équipe médicale est indispensable pour la cohérence des soins administrés.

Ne peuvent pas être accueillis des jeunes présentant des troubles du comportement, incompatibles avec la vie en collectivité et la préservation de l'intégrité somato-psychique des autres enfants ou adolescents vulnérables.

Pour préserver le confort et le bien-être du jeune, l'éloignement géographique peut être également une raison de refus (plus de 45 min de trajet en moyenne).

2.2 L'évolution du public accompagné

Deux évolutions majeures sont constatées :

- L'avancée en âge des jeunes accueillis provient de la difficulté à trouver une place en structure adultes. Ce vieillissement demande une adaptation des prestations afin d'être en adéquation avec les besoins de jeunes adultes. Le fait que l'EME soit rattaché en 2025 à un internat (FAM), avec une direction commune favorise les passerelles et les liens entre les deux structures, dans une continuité de parcours.
- Le type de pathologies évolue également, avec des enfants présentant des pluri-déficiences : sensorielles, cognitives et de la sphère autistique, avec un handicap moteur moins lourd, mais qui du fait de ces tableaux complexes ne trouvent pas leur place en IME. Le besoin d'un suivi médical plus poussé (gastrostomie, épilepsies complexes...) est souvent déterminant dans l'orientation un établissement ou services pour enfants ou adolescents polyhandicapés.

De plus, certaines atteintes syndromiques évolutives peuvent conduire les équipes à un accompagnement de type palliatif et de fin de vie. L'objectif principal étant d'apporter du confort et du bien-être à l'enfant, une ouverture sur l'extérieur et du répit pour la famille.

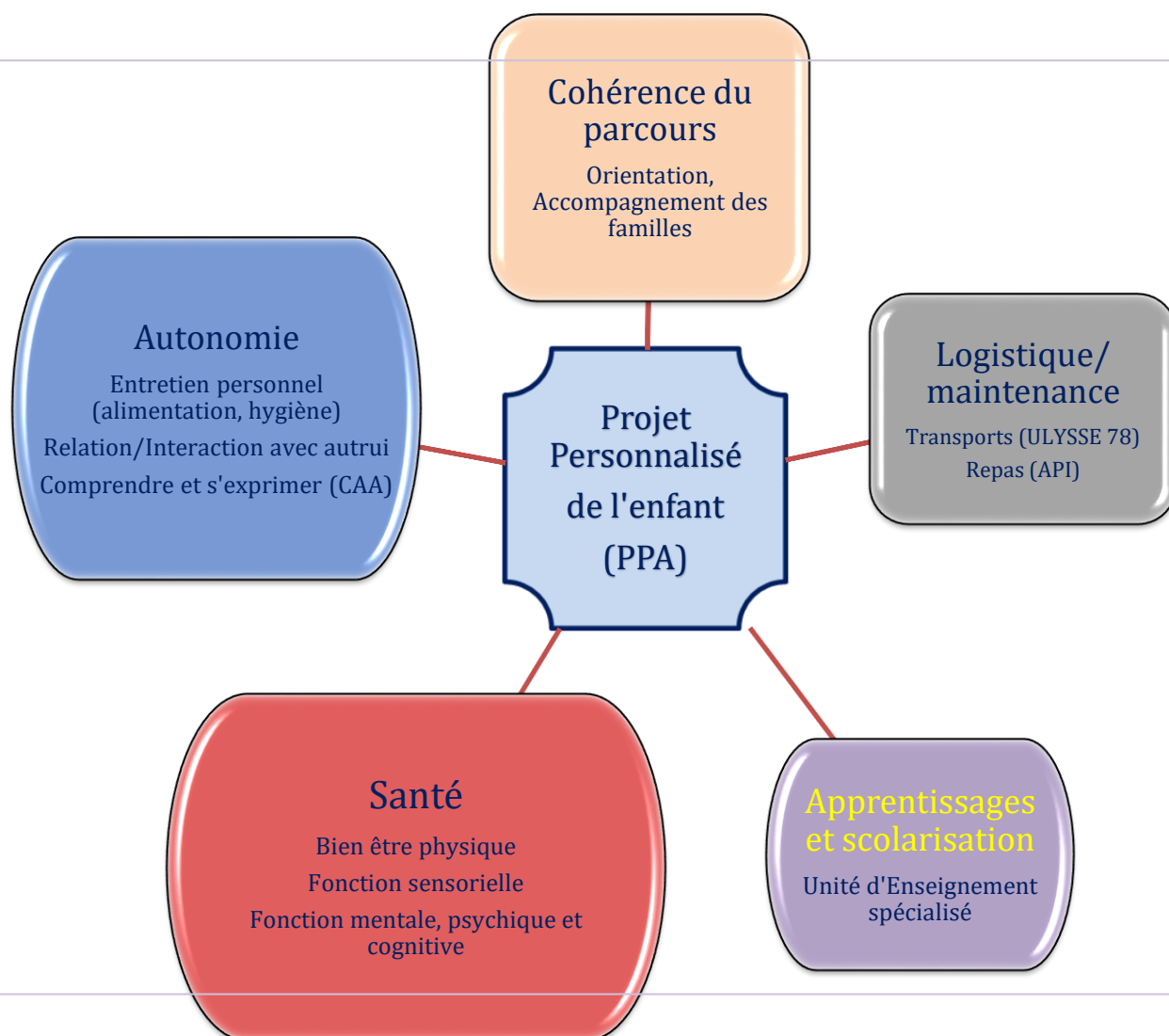
2.3 Les besoins des personnes accompagnées

Les jeunes accueillis à l'EME sont des personnes en devenir dont la singularité est au cœur des préoccupations de l'équipe interdisciplinaire, ceci afin d'être au plus près des besoins et attentes des jeunes et de leur famille en s'adaptant à chaque situation et en favorisant l'insertion sociale par le biais de recherches de solutions innovantes et pertinentes. Le PPA permet à la personne accueillie de bénéficier d'un accompagnement individualisé et adapté.

Le projet¹ de chaque jeune s'établit autour de ses besoins en matière de :

- Santé somatique et psychique
- Autonomie dans les actes du quotidien
- Apprentissages et participation sociale
- Coordination renforcée pour la cohérence du parcours

[1. Le PPA se construit à partir du référentiel national SERAFIN-PH.](#)



3. LES OBJECTIFS D'ACCOMPAGNEMENT

L'objectif principal d'un accompagnement à l'EME est de favoriser le bien-être, tant sur le plan physique que psychique, de favoriser l'autonomie et de développer des moyens de communication alternative.

- En terme de santé : il s'agit de coordonner le parcours de soin et de contribuer aux soins médicaux nécessaires (équipe médicale). Il s'agit également de favoriser le bien-être et la sécurité psychique et affective (équipe paramédicale et psychologue) ;
- En terme d'autonomie : Réduire la dépendance au quotidien, en faisant participer autant que possible l'enfant pour les repas, les temps d'hygiène et les déplacements. C'est un travail constant de l'équipe éducative et paramédicale, avec l'aide des ergothérapeutes pour l'adaptation du quotidien.
- En terme d'apprentissages et de propositions éducatives et pédagogiques (règles de vie en collectivité, rituels et repères, stimulations cognitives...) C'est aussi un travail de longue haleine, avec le soutien de deux éducatrices et d'une enseignante spécialisée.
- En terme de communication : Donner des moyens de comprendre son environnement et de pouvoir s'exprimer (choix, refus) L'équipe se forme progressivement à l'utilisation de supports visuels, gestuels, de contacteurs ou de tablettes pour ceux qui le peuvent...
- En terme d'ouverture au monde extérieur et d'inclusion : sortir de chez soi, retrouver d'autres enfants, intégrer un rythme social, avec des temps de stimulation, des temps festifs, des sorties et partenariats avec

des structures de droit commun (écoles, centre de loisir, cinéma...)

- L'EME est dotée depuis 2021, par l'Education Nationale, d'une unité d'enseignement au sein de ses locaux. Une enseignante spécialisée, à temps plein, est chargée d'évaluer les possibilités de scolarisation des jeunes accueillis. Elle évalue leurs besoins en matière d'apprentissage et mène des séances en groupe restreints (de 2 à 5 jeunes) ou en individuel.
- Ses principaux objectifs sont d'ordre pré-scolaire et adaptés à chacun:
 - le repérage dans le temps (calendrier, jour de la semaine, chronologie de la journée...);
 - le travail de conscience de soi, de l'autre et de son environnement : identifier sa photo, celle des autres enfants du groupe, les professionnels qui accompagnent, les lieux de rééducation ou d'activité, etc. ;
 - répondre à une consigne simple et travailler les interactions : associer une photo à une personne, à un objet, à une situation, faire une demande, formuler un choix, faire des liens, etc.
 - Intégrer les règles de vie en collectivité : écouter, attendre son tour, tenir compte de l'autre, répondre de façon adaptée, respecter le matériel, etc.

Ces objectifs sont repris par l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire notamment en terme de socialisation et de communication. L'utilisation de supports visuels et de signes de la LSF permet à l'enfant de mieux comprendre ce que l'on attend de lui et d'avoir un moyen de répondre plus facilement à ses besoins. Lui donner la possibilité d'exprimer un choix entre deux alternatives ou de refuser telle proposition est une des premières étapes dans l'affirmation de soi. Cette possibilité d'expression réduit grandement la frustration de ne pas être compris et donc les troubles du comportement.

Pour ceux qui y ont accès, l'utilisation de contacteurs ou de tablette de communication peut être envisagée. La direction, l'enseignante, la psychologue et les éducatrices portent largement ce projet de Communication Alternative Augmentée (CAA) et encouragent l'expression des vécus grâce à ces supports interactifs.

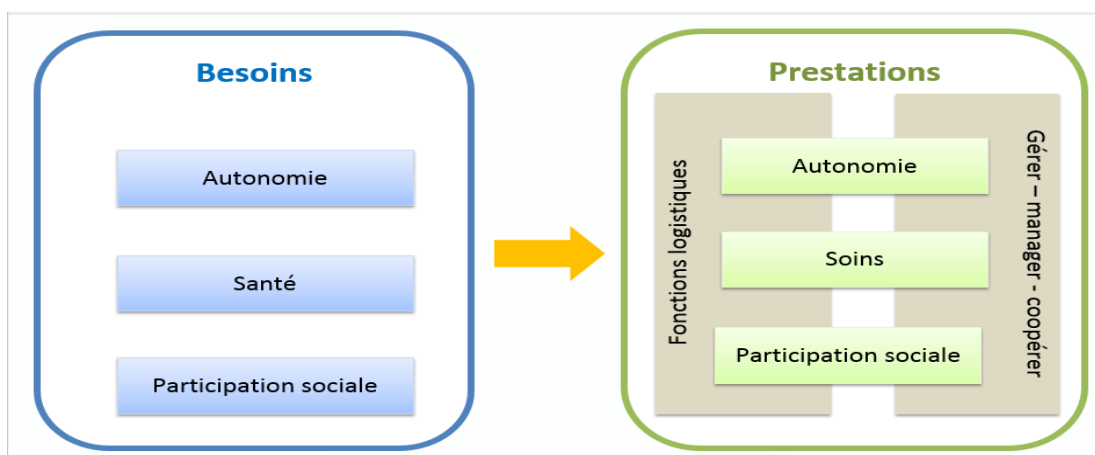
Un partenariat avec la Plateforme Nouvelles Technologie de l'Hôpital R. Poincaré à Garches est en cours pour 3 jeunes qui seraient susceptibles d'utiliser une tablette de communication.

La formation des équipes se fait quotidiennement par un petit temps d'apprentissage et de révision du vocabulaire en LSF, soutenu par un enseignant sourd du service APIDAY, qui vient dispenser 9h de cours par an.

Des temps de formation à la CAA sont organisés dans l'année pour évaluer les pratiques existantes, se doter d'outils d'évaluation des profils de communication et pour harmoniser les supports de communication des uns et des autres.

4. LES PRESTATIONS

Les prestations, à l'image des besoins, seront réparties selon la nomenclature SERAFIN-PH :



5. PARTENARIATS, STRATEGIE D'OUVERTURE

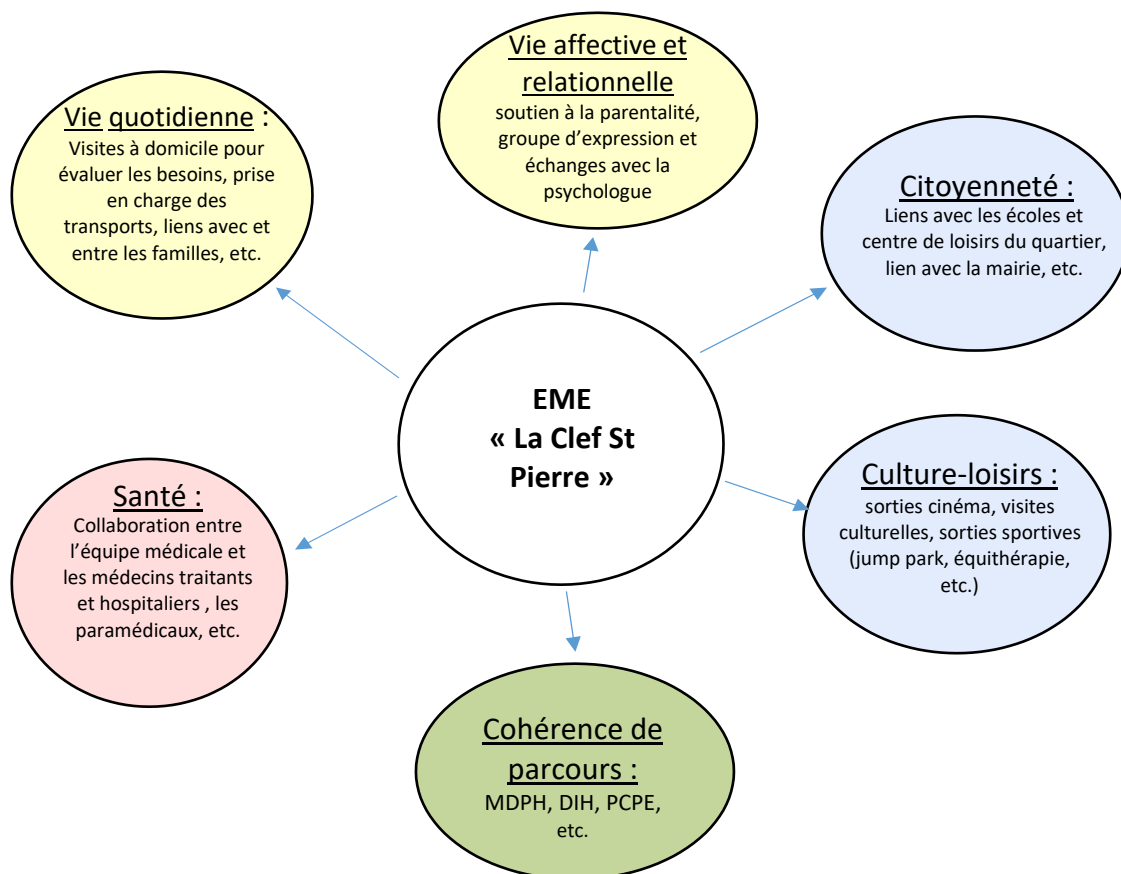


TABLEAU SYNTHETIQUE DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT

Les structures présentent leur projet d'accompagnement sous forme de tableau synthétique, intégré dans le corps du projet.

Structure					
Mission de la structure :					
Besoins	Prestations	Description de la prestation	Moyens humains internes	Partenaires (convention oui/non)	Indicateurs d'évaluation
1.1.1.1 Besoins en matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux	2.1.1.1 Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative.	2.4- Prestation de coordination renforcée avec les médecins spécialistes choisis par les familles	Médecin de l'EME et infirmière	2 Médecins libéraux conventionnés	Nombre d'heures de convention
		Suivi médical assuré par les familles, sauf prescription urgente	Médecin de l'EME	2 Médecins libéraux conventionnés	Nombre d'heures de convention
	2.1.1.2 Soins techniques et de surveillance infirmiers ou délégués	Préparation des piluliers et alimentation par entérale	IDE	non	Fiches de suivi
		Entretiens avec les partenaires extérieurs et les familles	Médecin de l'EME et infirmière	non	Nombre de contacts
	2.1.1.3 Prestations des psychologues	Séances individuelles et groupe d'expression	psychologue	non	Nombre d'entretiens Nombre de séances
		2.2.1.2- Accompagnements pour la communication : Verbalisation des vécus grâce aux supports visuels et signes LSF	Tous les professionnels	non	Plannings photos cours de LSF
	2.1.1.4 Prestations des auxiliaires de médecine : psychomotricien, ostéopathe, kinésithérapeute	Prise en charge thérapeutique, séances Snoezelen, balnéothérapie, Equithérapie	Psychomotricien, ostéopathe, kinésithérapeute	Convention libérale pour le kiné	Nombre de séances

		2.4- Prestation de coordination renforcée : Evaluations et transmission de compte-rendu	Psychomotricien, ostéopathe, kinésithérapeute	Convention libérale pour le kiné	Compte-rendus de bilan et de prise en charge
1.1.1.2- Besoins en matière de fonctions sensorielles	2.2.1.2- Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui	- Pallier à la surdit�� par une compensation visuelle, tactile : photos, mimiques, signes - Pallier �� la d��ficience visuelle par le canal auditif et le toucher.	Tous les professionnels	Convention avec SIAM et APIDAY Lien avec CRESAM (Poitiers) et CRMH (Paris)	Supports de communications, Cours de LSF, Nombre de contacts avec partenaires
1.1.1.3-Besoins en mati��re de douleur	2.1.1.2- Soins techniques et de surveillance infirmiers ou d��l��gu��s	- Surveillance et alerte des ��quipes, - grilles d'��valuation de la douleur, - Suivi sur l'application APO	IDE et ��quipe pluridisciplinaire	Lien avec h��pitaux : - Necker enfants – malades, -H. R. Poincar�� (Garches) , - CHP (Bullion),	Fiches de suivi et contacts avec partenaires ext��rieurs
		Administration d'un antalgique appropri�� ou si besoin en fonction du protocole	IDE	non	Fiche suivi m��dicament Protocoles douleur
	2.4- Prestation de coordination renforc��e	Coordination avec ��quipe soins palliatifs p��diatrique et staffs avec h��pitaux	R��unions pluridisciplinaires avec l'��quipe PALIPED, staff avec h��pital Necker	oui	Fiches urgence
1.1.1.4. Besoins relatifs �� la parole, et �� l'appareil bucco-dentaire	2.1.1.2- Soins techniques et de surveillance infirmiers ou d��l��gu��s	- Aider �� la d��sensibilisation de la sph��re orale	Orthophoniste, Psychomotricien Equipe encadrante	Convention avec 3 orthophonistes	Factures d'honoraires
	2.4- Prestation de coordination renforc��e	- Formation aux troubles de la d��glutition, - Consultations sp��cialis��es - Sensibilisation �� l'hygi��ne bucco-dentaire	IDE, psychomotricienne	non	Nombre d'interventions
1.1.1.5-Besoins en mati��re de fonctions cardio-	2.1.1.2- Soins techniques et de	- Surveillance en cas de pathologie,	IDE	non	Protocoles infirmiers

PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE

vasculaire, hématopoïétique, immunitaire et respiratoire	surveillance infirmiers ou délégués	- administration du si-besoin			
		Séances de kinésithérapie respiratoire et circulatoire	kinésithérapeute	Convention avec kiné libéral	Factures d'honoraires
1.1.1.6-Besoins en matière de fonctions digestives, métabolique, endocrinienne	2.1.1.2- Soins techniques et de surveillance infirmiers ou délégués	Surveillance du transit au quotidien	IDE et équipe encadrante	non	Fiches de suivi
		Adaptation de l'alimentation pour limiter les troubles digestifs	Régimes spéciaux commandés à la cuisine	Prestation externe pour la restauration	Contrat avec API Factures de prestations
1.1.1.7- Besoins en matière de fonctions génito-urinaires et reproductives	2.1.1.2- Coordination du médecin et surveillance infirmière, ou de l'équipe encadrante	Surveillance quotidienne	IDE et équipe encadrante	non	Fiches suivi urines et selles
		Surveillance et pose de sonde urinaire	IDE	non	DIU patient
1.1.1.8-Besoins en matière de fonctions locomotrices	2.1.2.1- Prestations des auxiliaires médicaux :	- Evaluation et commande des adaptations nécessaires en matière d'installation et d'appareillage, en lien avec les familles ; - Renouvellement des chaussures orthopédiques	Ergothérapeute Kinésithérapeute Ostéopathe orthoprothésiste	Convention avec 3 ergo et 1 kiné en libéral, Convention avec un orthoprotésiste libéral	Facturation des actes
		Séances de rééducation	Psychomotricien, ostéopathe, kinésithérapeute	Convention 1 kiné en libéral	Facturation des actes, nombre de séances
1.1.1.9- Besoins relatifs à la peau et aux structures associées	2.1.1.2- Coordination du médecin et surveillance infirmière, ou de l'équipe encadrante	Surveillance de l'état cutané, changements de position, soins d'hydratation de la peau	IDE, paramédicaux et équipe encadrante	non	Nombre de prestations, suivi infirmier
1.1.1.10-Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé	2.1.1.2- Coordination du médecin et surveillance infirmière	Veiller au suivi médical et à la prise des RDV, et des traitements, surveillance neuro (epilepsie)	Médecin, IDE	non	
1.2.1.1-Besoins avec l'entretien personnel	2.2.1.1 Accompagnements pour les actes de la vie quotidienne	- Participer à l'hygiène quotidienne (changes, toilettes) - Participer à l'alimentation (déjeuner,	Equipe encadrante (AMP /AS), psychomotricienne, éducateurs	Convention avec CS médical pour les produits d'hygiène et plans de change Convention avec	Fiches de suivi du quotidien, commandes de fournitures, factures de

		hydratation)		API pour la restauration	prestations
1.2.1.2-Besoins en lien avec les relations et les interactions avec autrui	2.2.1.2 Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui	Renforcer les moyens de compréhension et d'expression par des supports visuels adaptés (mimiques, photos, dessins...) et des signes de la LSF.	Tous les professionnels	Cours de LSF 3/an Interprète LSF ponctuellement	Nombre d'heures Emploi du temps personnalisé des enfants Facturation des interprètes
1.2.1.3-Besoins pour la mobilité	2.3.4.3-Accompagnements pour le développement de l'autonomie pour les déplacements	- Transferts, changements de position, - accompagnement dans les déplacements, - installation des appareillages	Equipe paramédicale, et encadrante	3 ergothérapeutes et 1 kiné en convention libérale	Emploi du temps personnalisé des enfants Facturation des ergothérapeutes
1.2.1.4-Besoins pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité	2.2.1.3-Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité (surveillance et prévention)	- Repérer une situation de danger, veiller à la sécurité des jeunes ; - Sécuriser l'environnement	Vigilance de tous les professionnels Entretien de l'agent technique	non	Rapport d'incident Travaux d'entretien et de sécurisation des espaces
1.3.1.1 Besoins pour accéder aux droits à la citoyenneté	2.3.1.1-Accompagnements à l'expression du projet personnalisé	- Evaluer la satisfaction des usagers lors des activités ; - Tenir compte d'un choix ou d'un refus ; - Participer à la restitution du PPA	Educatrices coordinatrices, Direction, psychologue, Equipe éducative et paramédicale.	non	PPA et PSPPA Entretiens famille Enquêtes de satisfaction
	2.3.3.6- Accompagnements pour la représentation des pairs et la pair-aidance.	- Accompagner le choix d'un représentant des usagers au CVS ou en commission repas.	Psychologue, éducatrice coordinatrice	non	CR de CVS CR commission repas
1.3.3.1 Besoins en lien avec la vie scolaire	2.3.3.1-Accompagnements pour mener sa vie d'élève	- Accompagner les enfants qui en ont la capacité à l'école de quartier pour des temps d'inclusion choisis	Enseignante spécialisée Educatrice coordinatrice, psychologue	Convention avec l'école primaire et l'école maternelle du quartier	Nombre d'heures d'inclusion
1.3.3.3 Besoins	2.3.3.4 Accompagnements	- Proposer et	Equipe éducative	Conventions avec	Emploi du temps individuel de

transversaux en matière d'apprentissage	pour réaliser des activités de jour spécialisées	accompagner les enfants dans les activités d'éveil et d'apprentissage quotidiens, en individuel ou en groupe	(AMP/AES) Educatrices coordinatrices, Enseignante, psychologue	musicothérapeute et Clown sensoriel	chaque jeune.
1.3.4.1- Besoins pour participer à la vie sociale	2.3.4.2-Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs	- Favoriser les temps d'échanges avec les enfants du centre de loisirs - Proposer des sorties culturelles, cinéma...	Educatrices coordinatrices, psychologue, enseignante, équipe pluridisciplinaire	Convention avec CLSH, et cinéma des Sept Mares	Nombre d'activités
1.3.3.4-Besoins pour la vie familiale, la parentalité, la vie affective et sexuelle	2.1.1.3-Prestations des psychologues	- recevoir et accompagner les familles, Soutenir la parentalité - Proposer un espace d'expression autour des émotions, des besoins affectifs et sexuels	Psychologue	non	Nombre de séances
1.3.5.1-Besoins en matière de ressources et d'autosuffisance économique	2.3.5.1-Accompagnements pour l'ouverture des droits 2.3.5.3- Informations, conseils et mise en œuvre des mesures de protections des adultes	- Recevoir les familles, évaluer leurs besoins en matière de prestations sociales et d'adaptations, Accompagner les ré-orientations	Assistante sociale, ergothérapeute, psychologue	non	Nombre d'entretiens
1.3.2.1-Besoins pour vivre dans un logement (jeunes adultes)	2.3.4.4- Accompagnements vers la sortie de l'ESMS	- Préparation de l'orientation « après-EME », - visites d'établissements, - Liens avec les autres structures	Assistante sociale, Direction, Psychologue, éducatrices coordinatrices	non	Réunions inter établissements, visites

Lors de la mise en place du référentiel SERAFIN –PH en 2024, l'équipe pluridisciplinaire a élaboré, au bout de quelques mois de pratique, une grille inspirée de la version en FALC (Facile à Lire et à Comprendre) pour permettre une plus grande lisibilité pour les équipes et les familles.

Grille élaborée par l'EME en 2024	Besoins Serafin	Objectifs	Moyens	Acteurs	Temporalité/ calendrier
<p>1.1</p> <p>Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles (Santé)</p>	1.1.1.1 Besoins pour se sentir bien : comprendre, gérer ses émotions, se concentrer...	Proposer un espace de verbalisation des vécus	Groupe d'expression, Séance individuelle avec la psychologue	psychologue	
	1.1.1.2 Besoins en matière de fonctions sensorielles	Découvrir, expérimenter des nouvelles sensations	Snoezelen, Groupe saveur, Musicothérapie,	Psychomotricienne, infirmière musicothérapeute	
	1.1.1.3 Besoins pour exprimer et prendre en charge la douleur	Repérer les épisodes douloureux et leur localisation Evaluer l'intensité de la douleur	Grilles d'évaluation	Médecin, Infirmière, équipe éducative, psychologue	
	1.1.1.4 Besoins pour parler, chanter, prendre soin de sa bouche	Aider à désensibiliser la sphère orale, Sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire	Exercices quotidiens, Interventions auprès des familles	Orthophoniste, Dentiste, équipe éducative, IDE, Psychomotricienne	
	1.1.1.5 Besoins en matière de fonctions cardio-vasculaire, respiratoire...	Limiter l'anémie, l'insuffisance cardiaque, l'encombrement broncho-pulmonaire	Protocoles médicaux et infirmiers	Médecin, infirmière	
	1.1.1.6 Besoins en matière de fonction digestive et métabolique	Assurer une alimentation sécurisée, Réduire les troubles digestifs : constipations, diarrhées, ballonnements...	Branchements de l'alimentation par-entérale Régime sans lactose, sans gluten, limitant les fermentations, Traitement laxatif	Infirmière, aide-soignante Equipe éducative	

	1.1.1.7 Besoins pour uriner, pour gérer ses pulsions sexuelles	Apprentissage de la propreté, Apprentissage de l'intimité ?	Passage aux WC Sonde, poche urinaire Temps d'intimité ?	Equipe pluridisciplinaire	
	1.1.1.8 Besoins pour utiliser son corps <i>(bouger, spasticité)</i>	Favoriser le mouvement, l'équilibre et la coordination, lutter contre la spasticité	Prise en charges rééducatives (verticalisateur, dynamico...) Temps de motricité (moov'party, promenades, temps de jeu au sol...) Balnéothérapie	Kiné Ostéo Psychomot Equipe éducative	
	1.1.1.9 Besoins relatifs à la peau, aux cheveux, ongles	Limiter les lésions de la peau Eviter les escarres	Hydrater avec une crème adaptée, mettre des pansements ou bandages, Changements de position et installations	Infirmière, équipe paramédicale et éducative	
	1.1.1.10 Besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé <i>(prévention, dépistages)</i>	Veiller au suivi médical, et à la prise des RDV Assurer les prises de traitement en journée ; Surveillance neuro (épilepsie)	Soutien de l'équipe médicale de l'EME Fiches de suivi, traitement et comportement, protocoles	Médecin Infirmière	
1.2 et 1.2.1 Prestation en matière d'autonomie	1.2.1.1 Besoins dans la vie quotidienne <i>(toilette, repas)</i>	Participer à l'hygiène quotidienne, Participer à l'alimentation	Assurer les changes Accompagner les repas, utiliser une cuillère adaptée, texture...	Equipe éducative et paramédicale	
	1.2.1.2. Besoins pour communiquer <i>(modalités, CAA)</i>	Renforcer les moyens de compréhension et d'expression	Utilisation de photos, images, signes de la LSF, tablette/classeur de communication	Tous	
	1.2.1.3 besoins pour la mobilité <i>(se déplacer, utiliser des objets)</i>	Accompagner les déplacements, les mouvement intentionnels	Appareillages, fauteuil roulant, déambulateur,	Ergothérapeute, équipe éducative et rééducateurs	

	1.2.1.4 Besoins pour prendre des décisions adaptées pour sa sécurité <i>(repérer, alerter)</i>	Repérer une situation de danger (brûlure, couteau, traversée de route...) Veiller à la sécurité des jeunes	Sécuriser l'environnement des jeunes Vigilance des professionnels (portail, sas, balancements, poignées, crochets...)	Tous	
1.3 Prestation pour la Participation sociale	1.3.1.1 Besoins pour accéder à ses droits <i>(participation au PPA, respect de l'intimité, loi 2002)</i>	Permettre l'exercice des droits : s'exprimer, aller et venir, respecter la vie privée, l'intimité, la confidentialité...	Tenir compte d'un refus, d'un choix, possibilité de déambuler, d'aller dans le jardin.... Dans le respect des règles de collectivité	Equipe pluridisciplinaire	
	1.3.3.1 Besoins pour vivre sa vie d'élève <i>(scolarité)</i>	Permettre aux enfants qui le peuvent d'aller quelques heures à l'école du quartier	Accompagnement à l'école, temps d'inclusion	Enseignante spécialisée	
	1.3.3.3. Besoins transversaux en matière d'apprentissages <i>(apprendre, se repérer, respecter des codes sociaux)</i>	Apprendre à se repérer, à associer, à faire une demande, à répondre à une consigne, à attendre son tour, etc	Temps d'enseignement spécialisé (temps en classe ou classe inversée) Rituels d'accueil et de départ	Enseignante spécialisée, Equipe éducative, Psychomotricienne psychologue	
	1.3.3.5 Besoins pour représenter, aider d'autres personnes <i>(pair-aidance)</i>	Organiser l'élection d'un représentant et l'accompagner dans sa tâche	Représentation au CVS Rendre des petits services : aller chercher le courrier, débarrasser, ranger, etc.	Equipe pluridisciplinaire	
	1.3.4.1 Besoins pour participer à la vie sociale <i>(avoir des loisirs, partir en vacances, se faire des amis)</i>	Socialisation et ouverture sur l'extérieur S'ouvrir à d'autres structures pour enfant et se faire des amis.	Séances cinéma, Participation à des événements festifs, visites culturelles, Transferts Partager un temps d'activité avec le centre de loisirs	Equipe pluridisciplinaire	

1.4 et 1.4.1 Prestation de coordination renforcée pour la cohérence du parcours	Collaborer entre services à la cohérence du parcours de vie	Accompagner le jeune et sa famille dans la recherche d'une structure adulte	Visites d'établissements Réunions entre services	Direction, Assistante sociale, psychologue, éducatrice coordinatrice	
	Proposer des temps de répit et d'accompagnement aux familles	Permettre des temps d'échanges et de répit pour les familles	Temps des aidants Centre de répit par le Loisir	Assistante sociale, psychologue	
3.2 Fonctions logistiques	Assurer les transports	Assurer le transport EME/domicile quotidiennement Assurer les transports pour les sorties et activités extérieures	Convention avec la société ULYSSE 78 Entretien et utilisation des véhicules de l'EME	Gérant Ulysse Agent technique	quotidiennement
	Fournir des repas	Assurer la restauration quotidienne	Convention avec la société API	Cuisinier API	quotidiennement

6. MODALITES D'EVALUATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE

Le projet d'Etablissement est révisé tous les 5 ans pour correspondre aux évolutions des jeunes accueillis et aux prestations proposées par l'établissement.

La première évaluation HAS, début 2024, a montré une bonne qualité d'accompagnement et une satisfaction des jeunes accompagnés et de leurs familles. L'amélioration continue de la qualité est portée par les politiques de lutte contre la maltraitance et la gestion des dysfonctionnements.

Avant l'échéance de 5 ans (2029), la structure met en œuvre un plan d'actions qui est régulièrement mis à jour avec les équipes. Les actions du projet d'établissement y figurent et une actualisation est prévue à chaque réunion institutionnelle ?

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) se réunit à minima 3 fois. Il donne son avis et fait des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de la structure, notamment sur :

- **Les droits et libertés des personnes accompagnées,**
- L'organisation intérieure et la vie quotidienne,
- Les activités,
- L'animation socio-culturelle,
- **Les prestations proposées (SERAFIN-PH)**
- Les projets de travaux et d'équipements,
- La nature et le prix des services rendus,
- L'affectation des locaux collectifs,
- L'entretien des locaux,
- Les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture,
- L'animation de la vie institutionnelle,
- Les mesures prises pour favoriser les relations entre **les participants à la vie institutionnelle,**
- Les modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge.

Les questionnaires de satisfaction à destination des familles permettent de requestionner annuellement la mise en pratique du projet d'établissement et de moduler les actions menées. L'Equipe de l'EME est en réflexion pour adapter un questionnaire pour les enfants et les jeunes accueillis. Cela demande de simplifier le plus possible la demande et donner un accès à une réponse fiable possible.

3ème Partie : LES MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE COORDINATION DU PARCOURS

1. L'ACCUEIL ET L'ADMISSION

L'EME a un agrément permettant d'accueillir 25 jeunes de 3 à 20 ans. Il s'agit d'un accueil de jour ouvert de 9h à 16h, du lundi au vendredi. Le mercredi, le départ se fait à 13h15, après le déjeuner.

L'établissement est ouvert 210 jours par an et ferme 4 semaines en été de fin juillet à fin août.

L'établissement reçoit régulièrement des dossiers d'orientation vers l'EME par le biais d'une plateforme numérique « Viatrajectoire ». Les dossiers sont classés de 1 à 3 par niveau de priorité. Le niveau 1 correspond aux jeunes prioritaires, n'ayant pas de solution de prise en charge.

Les démarches se déroulent globalement de la façon suivante :

1. Un premier contact avec la famille a lieu par téléphone ou par mail et aboutit généralement à un premier rendez-vous pour se présenter et étudier la situation de l'enfant, avec la direction et un membre de l'équipe médicale (médecin ou infirmière).

2. L'admission sur liste d'attente est alors confirmée ou une réorientation est proposée vers le Pôle d'Autonomie Territorial (PAT) compétent si le profil du jeune ne correspond pas à l'établissement.

L'attente peut être plus ou moins longue et dépend surtout des places obtenues en structure adulte pour les jeunes de plus de 20 ans.

3. Quand une place se libère, la famille en est informée et vient à la rencontre de l'équipe éducative pour transmettre les habitudes de vie de l'enfant, ses modes de communication, ses besoins et les adaptations nécessaires. Des échanges ont lieu le plus souvent possible entre l'équipe de l'ancien établissement et celle de l'EME. Une visite médicale a lieu pour faire le point de façon précise sur les besoins de santé de l'enfant, les traitements nécessaires et sur les partenariats avec les équipes extérieures (médecins MPR, neurologues, pédiatres, paramédicaux...).

Les motifs de refus peuvent être:

- D'ordre médical : surveillance médicale constante (sur les plans respiratoire ou cardiaque), nécessitant une prise en charge hospitalière en continu.
- D'ordre comportemental : des troubles du comportement trop envahissants peuvent être une cause de refus, étant donnée la vulnérabilité des jeunes accueillis.
- D'ordre pratique : le temps de trajet vers le domicile ne peut dépasser 45 min pour le confort et l'équilibre de l'enfant. Les transports sont assurés sous forme de tournées, comprenant de 2 à 6 jeunes et tenant compte de leurs besoins en installation. Les temps de trajet peuvent donc varier pour tenir compte de ce ramassage et pour des raisons évidentes de trafic.

2. LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT ET LA COORDINATION DES PARCOURS

Personnalisation du PPA

Chaque année, le PPA est révisé pour chaque jeune. Un formulaire de recueil des attentes est adressé aux familles par courrier ou par mail afin de recueillir leur satisfaction par rapport à l'accompagnement proposé et leurs attentes pour l'année à venir. Ces éléments servent de support à la réunion plénière avec l'équipe pluridisciplinaire.

La satisfaction du jeune aura été préalablement recueillie par une observation fine de son comportement lors des activités, permettant de discerner ce qui lui convient ou pas.

Un rendez-vous de co-construction est ensuite proposé avec le jeune et sa famille. Il s'agit d'un temps d'échange pour rendre compte des activités proposées, discuter des évolutions et de la pertinence de maintenir telle ou telle prestation. Les habitudes de l'enfant à domicile sont aussi recueillies et permettent une cohérence entre l'accompagnement à la maison et les propositions faites à l'EME.

Les familles rencontrent ensuite la psychologue en entretien individuel puis l'infirmière pour faire le point sur les besoins de santé, le suivi médical et les rendez-vous à venir.

Le PPA est ainsi formalisé et signé de la famille et de la direction.

Lors d'une admission, le premier PPA est rédigé dans les 6 mois après l'arrivée de l'enfant.

Dans tous les cas, l'équipe pluridisciplinaire se réunit au moins 1 fois par an, au bout de 6 mois en moyenne, pour un point d'étape appelé PSPPA et reprend les objectifs fixés, rédigeant un avenant si des modifications ont eu lieu.

Suivi MPR et orthopédie

Des visites à domicile (VAD) peuvent être proposées aux familles pour répondre à leurs besoins en terme d'aménagement du logement et d'aides techniques, mais aussi pour un soutien social et éducatif. Ces VAD sont proposées par l'assistante sociale et l'ergothérapeute, mais l'éducatrice spécialisée coordinatrice peut également y participer. Ces visites sont des moments privilégiés pour mieux comprendre l'environnement familial avec ses richesses et ses contraintes et permet de beaux moments de partage et d'entraide. Un lien privilégié se noue au profit de l'accompagnement des enfants.

En ce qui concerne l'appareillage, les ergothérapeutes et la kiné sont en lien avec une société d'appareillage qui vient à l'EME tous les 15 jours. Elles conçoivent ensemble le matériel orthopédique nécessaire à chacun, suivant la prescription du médecin et en concertation avec les familles. Les moulages et essayages peuvent se faire sur place.

Les 3 ergothérapeutes en convention libérale se répartissent le suivi des 25 enfants pour trouver des installations qui conviennent à chacun, selon ses contraintes orthopédiques, ses habitudes (repas, temps calme, activités), mais aussi pour réparer le matériel endommagé, si besoin.

Les chaussures orthopédiques sont fabriquées par un podologue-orthésiste qui vient sur place. Un catalogue est proposé aux parents pour choisir les modèles de chaussures.

Rééducations paramédicales

Une psychomotricienne à temps plein et un ostéopathe à mi-temps proposent des temps de rééducation en individuel ou en groupe. Ils accompagnent aussi les enfants en balnéothérapie, en équithérapie et en séance de motricité.

Une convention avec une kinésithérapeute en libéral permet d'assurer des séances l'après-midi pour les jeunes qui ont des prescriptions particulières : rééducation post-toxine, kiné respiratoire, mobilisations et étirements...

Les familles sont encouragées à conserver les séances en orthophonie, ou en orthoptie, qu'elles ont pu initier en libéral. Une convention avec l'EME peut être discutée puisque le recrutement en salariat de ces professionnels est devenu rare voire impossible.

Scolarisation et ouverture sur l'extérieur

Comme expliqué précédemment, la scolarité est d'abord menée en interne par l'enseignante spécialisée au sein de l'Unité d'Enseignement de l'EME. Pour certains enfants, il a pu être envisagé des temps courts d'inclusion dans

les deux écoles du quartier, en maternelle et en primaire, sur des temps festifs ou récréatifs. C'est l'occasion de sensibiliser des élèves au handicap, d'échanger sur la différence, sur les limites de chacun, de croiser les regards.

Le Centre de Loisirs du quartier vient partager des activités créatives et de plein air avec nos jeunes, un mercredi par mois. Les animateurs fourmillent d'idée : peinture, plastique fou, plantations, etc... C'est toujours un moment de joie et de partage pour chacun.

Une convention avec l'association Musique et Handicap permet l'intervention d'un musicothérapeute toutes les semaines. Ces séances sur les groupes des enfants s'adaptent aux réactions des uns et des autres, favorisant la curiosité, l'éveil et le bien-être.

Des séances privées au cinéma sont aussi régulièrement organisées pour des groupes restreints de 5-6 jeunes autour d'une thématique choisie (la mer, les insectes, etc). Le format des courts métrages et la privatisation de la salle convient bien aux capacités d'attention de nos jeunes.

Plus récemment, l'intervention d'une psychomotricienne formée aux techniques du Clown sensoriel a permis de belles interventions auprès des jeunes les moins favorisés en terme d'abstraction et de communication. C'est une approche très douce et poétique, qui permet des interactions sur le plan corporel et comportemental intéressantes.

La Coordination du parcours : le rôle de l'assistante sociale

Dès l'arrivée du jeune à l'EME et ce dans les trois mois maximum, l'assistante sociale reçoit les familles afin de leur expliquer l'accompagnement social proposé :

- Suivi des demandes MDPH
- Accompagnement social global
- Accueil temporaire
- Temps des aidants
- Accompagnement pour la mise en place d'aides techniques en lien avec l'ergothérapeute

Cet entretien est très important car il permet également de créer un premier lien avec la famille, de mieux contextualiser l'accueil et d'effectuer une anamnèse qui permet de mieux comprendre le cadre de vie du jeune accueilli et de répondre aux besoins de la famille.

Par la suite et tout au long de l'accueil, la coordination du parcours du jeune s'effectue en étroite collaboration avec l'équipe éducative mais également par des synthèses extérieures entre professionnels permettant d'accompagner la famille au plus près de ses besoins et des besoins du jeune.

3. LA MODULARITE ET LA SOUPLESSE DANS LES MODES D'ACCOMPAGNEMENT

La co-construction du Projet Personnalisé d'Accompagnement, les liens réguliers avec la famille et les partenaires permettent la prise en compte de leurs demandes, besoins et choix. Ainsi chaque enfant et adolescent est considéré dans sa globalité et placé au cœur du dispositif. L'équipe se doit de garantir cette individualisation et veille à respecter le rythme de chaque jeune et de sa famille. L'objectif principal est de produire une analyse partagée des besoins et demandes du jeune, des objectifs communs à atteindre et autres.

Prise en compte de :

L'état de santé ex : épilepsie,

- besoins en termes d'alimentation)

L'EME en lien avec la société API permet une adaptation des textures de repas au plus proche des besoins des enfants. L'EME accueille aussi des jeunes avec une alimentation parentérale.

L'état de santé : maintien des PEC paramédicales en libéral quand elles se justifient, RDV médicaux gérés par les familles.

- Fatigabilité avec nécessité de temps de repos en journée.

Cependant, dans le contrat de séjour, l'assiduité sur 210 jours est importante pour garantir un accompagnement de qualité...

Travail interdisciplinaire : technicité et compétences

L'interdisciplinarité repose à la fois sur une vision claire des spécificités de chacun et sur l'apprentissage du « travailler ensemble ». Elle peut être comprise comme l'association des connaissances et des compétences des différents professionnels autour de la problématique du jeune et de sa famille. Elle permet de mieux gérer l'imprévu et la complexité des situations difficiles. Les projets personnalisés d'accompagnement s'en trouvent enrichis. L'interdisciplinarité se fonde sur la coopération qui relève de la confiance et sur la coordination qui relève de l'organisation.

Dimension institutionnelle

Chaque professionnel, avec sa responsabilité individuelle, participe à la dimension institutionnelle et à la responsabilité collective. Des instances formelles sont prévues toutes les semaines afin de permettre les échanges et prises de décisions nécessaires.

Ouverture sur l'environnement – partenariat et réseau

Les professionnels cultivent le travail en réseau et ils incluent dans leurs actions aussi les partenaires. Cette posture est indispensable pour permettre un accompagnement global, surtout pour les jeunes en situation complexe. La sensibilisation au handicap fait partie à part entière des missions de l'EME

Les mots clefs qui guident l'action de l'équipe de l'EME sont le bien-être et la prise en compte de la singularité de chaque enfant ou adolescent. La grande adaptabilité et créativité des professionnels permettent un accompagnement dit « cousu main ».

Oscillant entre protection et autonomie, les jeunes peuvent se déplacer librement selon un planning établi ou en cas de besoin (besoin d'isolement), aussi en fauteuil. L'établissement est sécurisé par une porte coulissante verrouillée et par un portail automatisé. L'architecture de l'EME permet également que les jeunes puissent profiter d'un jardin clos aménagé.

La journée est rythmée par des temps collectifs (accueil, repas et activités de groupe) et des temps individualisés, en lien avec le PPA de chacun. Les jeunes accueillis à l'EME ont besoin de repères spacio-temporel pour se sentir en sécurité. L'équipe en a mis en place indiquant et séquençant les différents temps de la journée en s'adaptant aux capacités de communication de chaque jeune (pictogramme, objets, langue de signes françaises, photos etc.)

Dans ses actions, l'EME favorise les échanges avec l'extérieur en multipliant les partenariats de toutes sortes.

4. LES FINS D'ACCOMPAGNEMENT

La fin d'accompagnement dans le cas d'une orientation vers une structure adulte s'articule autour de deux axes principaux, et démarre dès l'âge de 16-17 ans :

- L'accompagnement administratif, lié aux démarches MPDH afin de solliciter l'orientation la plus adaptée aux besoins du jeune, en étroite collaboration avec la famille et l'équipe éducative
- L'accompagnement de la mise sous protection (tutelle, habilitation familiale...)

En parallèle, un autre travail de préparation s'effectue plus en amont et tout au long de l'accueil du jeune, afin de faire découvrir les établissements pour adultes aux familles et ainsi mieux les préparer :

- Visite d'établissements avec les jeunes et/ou de leur famille
- Témoignage d'anciens parents
- Liens et partenariat avec les structures adultes ainsi que les équipes

Amendement CRETON

A partir de 20 ans, et en l'absence de place en structure adulte, une dérogation est envisagée grâce à l'amendement CRETON qui permet au jeune de poursuivre sa prise en charge à l'EME. Toutefois, le projet de la famille doit être impérativement la recherche d'un accueil dans une structure collective, internat ou externat. Le renouvellement de cette demande est revu chaque année entre la direction, la personne accompagnée et sa famille/tutelle, pour faire le point sur son projet de vie et voir où en sont les démarches de recherche d'établissement. Un amendement CRETON peut ne pas être renouvelé s'il n'y a pas de démarche active ou si une place adaptée est refusée.

La sortie de l'EME peut aussi être envisagée dans d'autres circonstances : quand l'accompagnement proposé ne correspond plus aux besoins de l'enfant. Une évaluation pluridisciplinaire est alors demandée et transmise au Pôle d'Autonomie Territoriale (PAT) qui est l'instance qui transmet le dossier à la CDAPH. Il s'agit alors d'une réorientation vers une structure plus adaptée.

Plus rarement, une dégradation de l'état de santé ne permet plus le maintien à l'EME.

Cependant, l'équipe de l'EME a déjà accompagné en fin de vie, certains enfants avec une pathologie dégénérative. L'accompagnement au quotidien prend une coloration palliative, permettant à l'enfant de vivre le plus confortablement possible des moments de jeux, d'éveil et de partage, entouré d'une équipe très attentive et bienveillante.

La famille peut aussi demander une sortie de l'établissement, après concertation avec l'équipe pour des raisons personnelles : déménagement, mutation, choix de vie...

5. EXPRESSION ET PARTICIPATION COLLECTIVES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES :

Plusieurs instances permettent une participation des usagers et de leurs familles :

- Le Conseil de Vie Sociale (CVS) réunit 4 représentants des usagers et de leurs familles, 2 représentants des professionnels, un représentant de l'association gestionnaire, un élu (mairie) et la direction de l'EME. La présidence du CVS est portée par un des jeunes accueillis. Le Conseil se réunit 3 à 4 fois par an pour faire le point sur les grandes orientations et décisions. C'est l'occasion de présenter le fonctionnement de l'établissement, les activités proposées et de discuter des points d'amélioration.
- La commission repas, se réunit tous les deux mois, avec l'infirmière, l'éducatrice coordinatrice, la chef de service, l'équipe de restauration et la diététicienne. Les observations au quotidien lors des repas sont alors remontées pour discuter des adaptations à apporter : en terme de quantité, de régime, de texture, etc.
- Les groupes d'expression se tiennent directement auprès des jeunes tous les 15 jours, et sont animés par la psychologue. Il s'agit de créer un espace d'échanges adapté (CAA) pour évoquer les départs et arrivées, les émotions, les hospitalisations, la vie de famille, etc...
- Une enquête de satisfaction est proposée chaque année aux familles et concerne la qualité de l'accompagnement, les transports, la restauration, la communication avec l'établissement, etc.

Des temps festifs sont partagés avec les familles trois fois dans l'année :

- Fin septembre pour la rentrée,
- Au début de l'été et en fin d'année pour partager avec les fratries et les parents un moment convivial où les familles peuvent prendre rendez-vous avec les professionnels pour parler de

l'accompagnement de leur enfant. (psychomotricienne, ostéopathe, assistante sociale, psychologue, direction)

6. LA GARANTIE DES DROITS

Le Projet d'établissement est l'un des outils garantissant les droits de la personne.

Le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement qui seront également actualisés participent à garantir les droits de la personne accompagnée.

La garantie des droits fait l'objet de l'article 3 du règlement de fonctionnement qui est lu et explicité à chaque nouvelle entrée.

Les modalités d'exercice de ces droits sont mis en place au sein de l'EME par les moyens ci-après :

- Remise d'un livret d'accueil à chaque représentant de la personne accueillie,
- Remise du règlement de fonctionnement,
- Affichage de la charte des droits et libertés de la personne accueillie, en FALC.

Elaboration, en concertation avec la personne accompagnée et son représentant, de son contrat individuel de séjour.

Celui-ci définit les droits et obligations de la personne et de l'établissement afin d'encadrer les modalités d'accompagnement,

- Fonctionnement d'un conseil de la vie sociale, instance qui permet d'associer les personnes accompagnées et leur proche au fonctionnement de l'établissement.
- Mise en place en lien avec les services du siège de l'APAJH Yvelines de dossiers sécurisés.
- Chartes de la Vie affective et sexuelle
- Droit à la dignité et à l'intimité (pictogramme afficher dans les salles de changes)

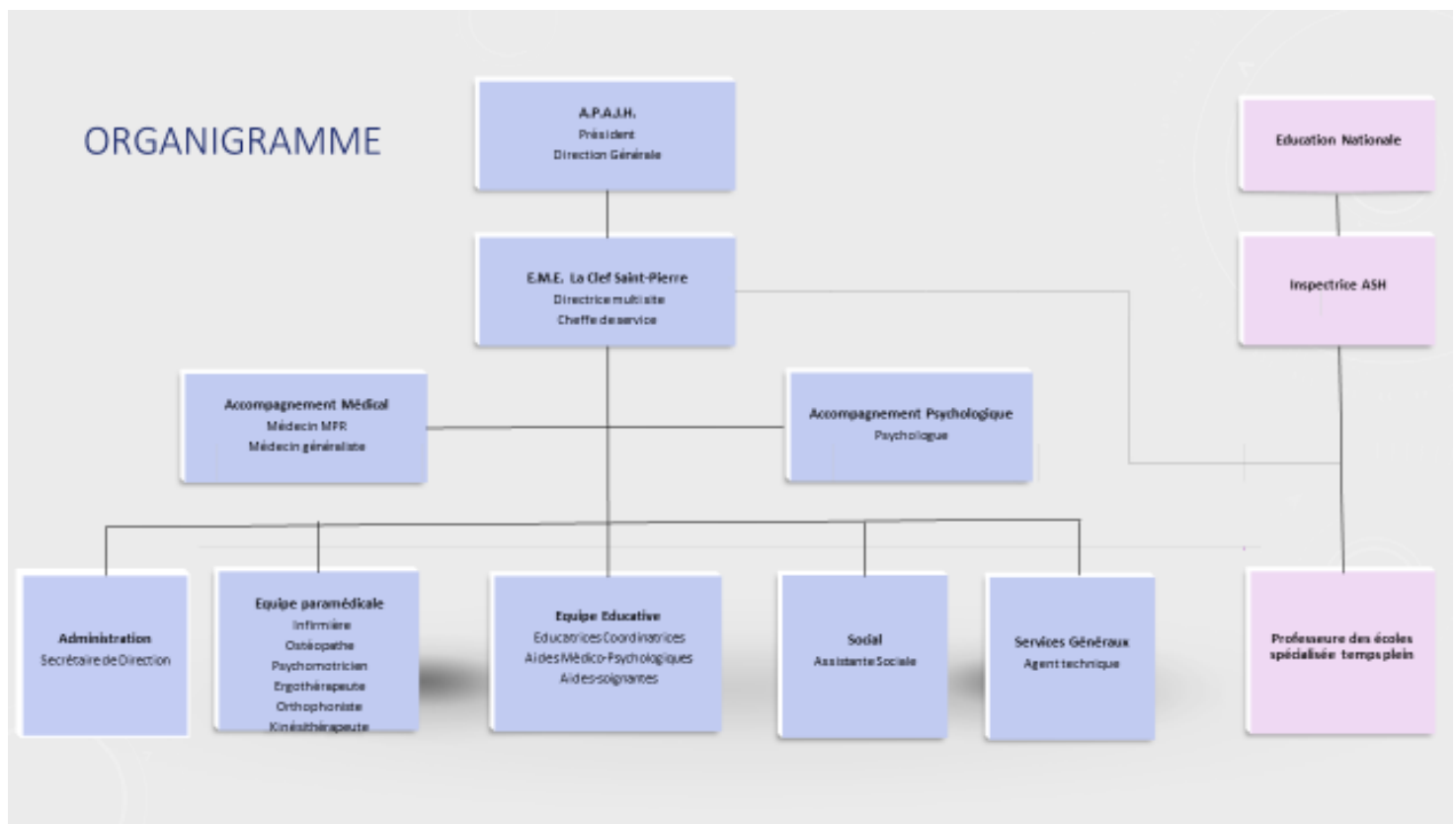
Ces modalités sont garanties et renforcées à travers la sensibilisation des équipes aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles mais également par un questionnement permanent sur les modalités d'individualisation de l'accompagnement.

4ème Partie : PILOTAGE ET FONCTIONS SUPPORT

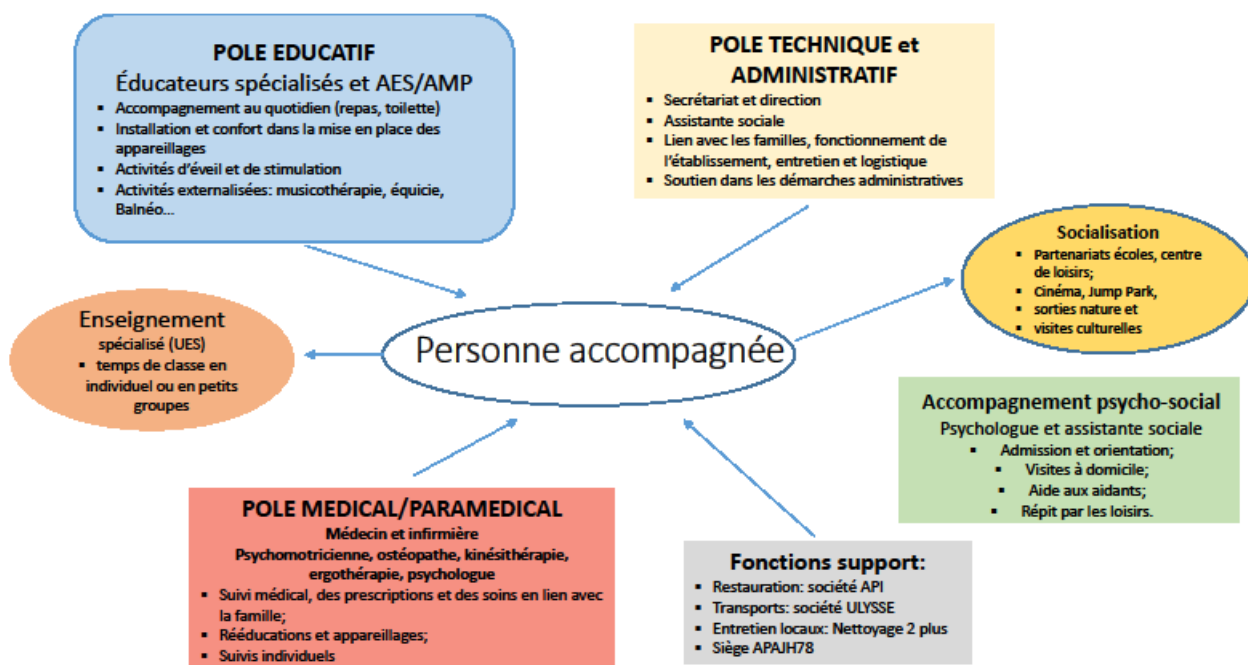
1. LES RESSOURCES HUMAINES

1.1 Structure humaine et organisationnelle

1.1.1 Organigramme de la stucture



1.1.2 Tableau fonctionnel des services



1.1.3 Modalités de fonctionnement de l'organisation

L'emploi du temps type d'une journée :

 **9h00** : Arrivée de votre enfant

9h00 : temps d'accueil

9h15-10h15 : Temps du quotidien : change et boisson



10h15-11h15 : Activités éducatives et/ou paramédicales

11h15-11h30 : Temps jardin éventuel selon nécessité



11h30 : Repas



13h30-14h30 : Temps de repos en fonction du besoin de votre enfant

13h45-14h45 /15h : Activités éducatives et/ou paramédicales

14h45/15h-16h : Temps du quotidien : change et boisson.
La boisson n'est pas accompagnée d'une collation



16h00 : Départ de l'EME tous les jours **sauf le mercredi départ à 13h15**



1.2 Gestion des ressources humaines

1.2.1 Recrutement accueil et intégration des nouveaux salariés

La Direction pilote la gestion administrative du personnel de l'EME en lien avec le Siège. Le recrutement est réalisé par les cadres des Direction de manière concertée avec le Siège de l'Association. Celui-ci s'appuie sur une procédure associative. Le nouveau salarié recevant en main propre à la signature de son contrat l'ensemble des documents dont le règlement intérieur. L'Embauche du personnel est conditionnée par un niveau de qualification conforme aux qualifications de la convention collective applicable, CCN66

1.2.1.1 Politique associative

La politique de ressources humaines s'appuie sur les valeurs de l'Association et s'articule autour de quatre axes prioritaires : l'intégration des nouveaux salariés, la formation professionnelle, la qualité de vie au travail ainsi que la santé et la sécurité au travail.

- L'intégration des nouveaux salariés : trois ou quatre sessions des nouveaux embauchés sont organisées annuellement afin de permettre à ceux-ci d'en apprendre plus sur les valeurs, les enjeux et les projets de l'Association, d'être informés des différents financeurs et métiers présents. Cette journée de rencontre animée par la Directrice des ressources humaines est un moment d'échange et de partage des pratiques professionnelles qui permet aux salariés de mieux connaître l'Association et ses valeurs.

- La formation professionnelle : l'Association s'engage notamment à travers un plan de formation ambitieux, à accompagner les salariés dans le développement de leurs compétences. L'Association poursuit ainsi deux objectifs : mieux répondre à l'évolution des besoins des publics accueillis et maintenir l'employabilité tout au long de la vie professionnelle des salariés.

- La qualité de vie au travail : maintenir les conditions et un environnement de travail respectueux des salariés est propice à délivrer un travail de qualité auprès des personnes accompagnées et contribue à garantir la bien-être. Cette interdépendance guide l'action des ressources humaines dans ce domaine.

- La santé et la sécurité au travail : garantir la santé et la sécurité au travail des salariés est un des objectifs prioritaires. Il s'inscrit dans une démarche de prévention des risques physiques et psychosociaux. L'Association agit dans ce domaine au quotidien et à tous les échelons hiérarchiques.

1.2.1.2 Politique ESMS

La Direction est vigilante à ce que les professionnels aient une expérience dans le polyhandicap autant que possible.

L'arrivée de tout nouveau professionnel est annoncée en amont aux enfants et jeunes accueillis. Dès son arrivée, une photo du professionnel est prise pour servir de support à la communication et la pose de repères pour les enfants et les jeunes. L'EME a une équipe stable avec peu de mouvement ce qui sécurise la prise en charge des enfants et des jeunes.

Depuis le début de l'année, dans le cadre de la démarche sur la Communication Alternative Améliorée, un prénom-signé en LSF est associé à chaque professionnel pour permettre aux enfants et jeunes de le nommer.

Un entretien en mi- période d'essai et en fin de période d'essai avec la chef de service ou la directrice permet de faire un point de situation et de valider ou non la prise de poste.

L'équipe de Direction travaille à faire intervenir les mêmes remplaçants pour assurer une continuité de la prise en charge.

1.2.2 Gestion des compétences

La formation professionnelle est un des leviers pour accompagner le salarié à développer ses compétences, avec l'objectif de répondre au mieux à l'évolution des besoins des publics accueillis et de maintenir l'employabilité tout au long de la vie professionnelle. Le plan de formation annuel met tous les ans en évidence des axes de formation prioritaires. Il permet aux professionnels d'aborder plus sereinement les évolutions en tenant compte des souhaits et attentes des personnes en situation de handicap corrélés aux besoins des professionnels.

1.2.3 Dialogue social

Les délégués syndicaux d'entreprise sont rencontrés par la Direction générale et des ressources humaines, notamment pour la Négociation Annuelle Obligatoire. Les réunions du CSE (Comité Social et Economique) ont lieu tous les mois.

ESMS (écriture directeur sur les DP et le droit d'expression 6h/an)

2. LA DEMARCHE QUALITE ET SECURITE

2.1 Politique d'amélioration continue de l'Association

La démarche d'amélioration continue de la qualité du service rendu aux personnes et la gestion des risques au sein des établissements et services gérés, est prise en compte par l'APAJH Yvelines de manière de plus en plus professionnalisée et spécifique.

Suite à la crise sanitaire de la COVID-19, l'Association a fait le choix de mettre en place une Direction Qualité et Prévention au sein du Siège. Ce choix se confirme également par le décret réformant l'évaluation des établissements et services médico-sociaux. En effet, l'uniformisation des 157 critères au plan national, demande une politique d'amélioration continue de la qualité et une prévention des risques accrues et faisant l'objet d'une conduite associative avec un soutien et un suivi par la Direction qualité et Prévention.

2.2 Politique d'amélioration continue de l'établissement :

L'EME est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. En conformité avec la politique qualité associative de l'APAJH. L'EME s'appuie sur l'évaluation HAS, sur le retour des enquêtes de satisfaction des familles ainsi que sur le traitement des plaintes et réclamations. Le plan d'actions est également complété par les différents plans d'actions interne à la structure.

L'EME est entré dans une démarche associative de mise en place du logiciel AGEVAL qui permet la centralisation des documents par le biais d'une gestion documentaire, la gestion des plans d'actions, le DUERP ainsi que les questionnaires de satisfaction.

2.3 La sécurité des biens et des personnes et la gestion des risques

A la suite de l'évaluation HAS en janvier 2024, un protocole de prévention des risques est joint systématiquement au PPA. Il permet de répertorier les risques de chute, fugue, dénutrition, maltraitance.

L'EME dispose d'une politique de prévention des risques qui s'articule autour de différents dispositifs et coordonné sur un

plan associatif. Un plan bleu a été construit en équipe et il est réactualisé à minima une fois par. Un plan de continuité d'activité est également mis en place.

- La sécurité incendie :

- Contrat de maintenance des dispositifs incendie
- Formation obligatoire incendie et évacuation
- Tenue d'un registre de sécurité

2.4 La politique de prévention et de gestion des risques de maltraitance

Conformément à la *Circulaire n° DGCS/2A/2010/254 du 23 juillet 2010 relative au renforcement de la lutte contre la maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées et au développement de la bientraitance dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux* une procédure associative de déclaration d'incident et/ou d'événements indésirables est en application dans l'établissement et connue de tous les acteurs.

L'ensemble du personnel de l'établissement, régulièrement sensibilisé et informé, s'engage à mettre en œuvre les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles relatives à la promotion de la bientraitance envers les usagers et à la prévention et la lutte contre la maltraitance.

Dans le cadre du projet d'établissement, l'équipe traite avec respect les usagers et agit avec discernement et compétence. Toute suspicion de maltraitance de la part d'un membre du personnel, touchant l'intégrité physique ou morale des jeunes accueillis dans l'EME, doit être signalée à la direction qui prendra toutes les mesures utiles pour protéger la personne concernée et informer les autorités compétentes (Allo Enfance maltraité : 119).

2.5 La démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) de l'Association.

Le secteur de l'autonomie représente autour de 5% de l'emploi en France. Il est présent dans le quotidien de nombreux citoyens et concerne toutes les générations. Il apporte des services, consomme des biens et aliments, produit des déchets, mobilise des transports, construit, chauffe et refroidit des locaux. Il joue donc comme d'autres secteurs, un rôle dans la dégradation du climat et de la biodiversité. Ainsi, s'il ne réagit pas rapidement, le secteur de l'autonomie pourrait paradoxalement contribuer à la dégradation de la santé de la population qu'il a pourtant pour mission d'accompagner.

L'APAJH Yvelines nourrit l'ambition de devenir un levier d'actions et de transformation sociale face aux défis de notre temps : produire durablement, consommer autrement, mieux manger, être bien logés, bien vieillir, favoriser l'insertion et l'inclusion sociales, etc... Autant de finalités relevant de l'intérêt général, faisant écho aux valeurs qui nous animent en tant qu'acteur participant à la santé des personnes accompagnées.

L'année 2024 a permis à tous les cadres de réfléchir à cette démarche RSE et à établir des objectifs d'amélioration et des indicateurs à la fois ambitieux, atteignables et faisant des personnes accompagnées, des citoyens de la Planète à part entière.

2.6 La démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) de l'EME

L'EME reprend dans sa démarche les différents indicateurs :

- Indicateurs sociaux : Plusieurs axes de travail. La poursuite de la sensibilisation auprès des écoles et centre de loisirs dans l'environnement de l'EME. Favoriser le partenariat avec des entreprises ayant la même démarche environnementale. Travailler en lien avec les ESAT pour la gestion des espaces verts, la destruction de document...

- Indicateurs environnementaux : Mise en place d'enquête de sensibilisation sur l'environnement. Mutualisation des parcs automobiles pour les sorties. Respect du tri sélectif et réflexion sur la mise en place d'un compost en lien avec la société de restauration.

- Indicateurs énergétiques : sensibilisation des équipes pour réduire les consommations d'énergie.

- Indicateurs globaux : Prise en compte de la satisfaction des bénéficiaires par les enquêtes de satisfaction, ainsi que des plaintes et réclamations. Prise en compte de la satisfaction des salariés.

3. LES FONCTIONS LOGISTIQUES

L'EME fait appel à plusieurs entreprises extérieures pour des fonctions logistiques :

- La restauration : Société API qui emploie un cuisinier à temps plein, pour la préparation sur-mesure des 25 repas d'enfants (en fonction des régimes et textures prescrits par le médecin) et des 20 repas du personnel.
- Le transport des enfants et jeunes accueillis entre leur domicile et l'EME : Société Ulysse. Sept tournées assurent le transport quotidien des 25 enfants dans un rayon de 45 km autour de l'EME. Les véhicules sont adaptés PMR et l'installation pour chacun est étudiée soigneusement.
- L'entretien et le ménage des locaux : L'agent technique salarié de l'APAJH assure une partie de l'entretien des locaux et espaces verts. Au quotidien, le ménage est assuré par la Société Nettoyage Plus. Chaque salle de vie est nettoyée quotidiennement.
- La maintenance du Système Informatique est déléguée à la société Nowbrains depuis février 2025.

Les contrôles de sécurité incendie, alarmes, chauffage et climatisation et les contrôles de qualité de l'eau et de l'air se font rigoureusement tous les ans et sont consignées dans un registre.

4. LA GESTION DES DONNEES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Les **données concernant la personne** peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

L'ensemble des personnes accompagnées par une structure mentionnant l'obligation d'une notification CDAPH, voit son dossier unique informatisé dans le logiciel MEDITEAM de Berger Levraut.

A partir de mai 2023, le Dossier Unique Informatisé a été mis en place dans les structures de l'association.

Le service a numérisé les dossiers des enfants/jeunes accueillis et les a intégrés dans le logiciel. Des droits d'accès spécifiques à chaque corps de métier déterminent le partage ou non des informations. Les familles peuvent consulter le dossier de leur enfant accompagné d'un professionnel, et sur demande écrite avec prise de rendez-vous.

Tous les professionnels sont soumis contractuellement à la confidentialité. Sur accord écrit des parents, les PPA peuvent être communiqués à des partenaires (ESMS, sanitaires, Centres de rééducation, etc...) dans le cadre de séjour de répit ou de réorientation, ceci afin de poursuivre l'accompagnement du jeune dans les meilleures conditions.

Le cabinet ACCENS, notre délégué à la protection des données est chargé de nous accompagner dans la mise en œuvre de la conformité au règlement européen sur la protection des données. Les professionnels sont régulièrement sensibilisés à celle-ci.

Une charte informatique associative participe également à la gestion des données des personnes accompagnées par une sécurisation de notre système d'informations. Par ailleurs, ce système est lui-même piloté par un Directeur des Systèmes d'Informations (DSI) et une responsable informatique et des télécommunications.

La personne accompagnée a le droit de s'opposer, pour des raisons légitimes, au **recueil et au traitement de données nominatives** la concernant, dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 précitée.

Les **données médicales** (et toute autre donnée personnelle) sont protégées par le secret médical et le secret professionnel de toutes les personnes intervenant dans la structure.

La **communication des documents et données** s'effectue également dans le respect des lois et réglementations en vigueur ainsi que des préconisations prévues par la charte des droits et libertés de la personne

En cas de **contestation** ou de réclamation, la possibilité est donnée de contacter les personnes habilitées. A savoir, la structure ou le cabinet ACCENS, désigné par l'association comme délégué à la protection des données (DPO), par mail à l'adresse suivante :

dpo.apajh78@accens.net

5ème Partie :

PERSPECTIVES À 5 ANS

L'EME est depuis sa création, attentif à répondre aux besoins des jeunes accueillis. La perspective des 5 années à venir reste dans cette même optique. L'évolution des besoins des jeunes accueillis demandent une constante adaptation des pratiques professionnelles.

L'EME s'est engagé dans une démarche active de communication alternative améliorée. L'ensemble de l'équipe participe à cette dynamique dont les objectifs sont :

- Se former au quotidien à l'utilisation de la LSF comme soutien de communication
- Se former à la communication alternative améliorée
- Créer, utiliser des supports permettant de soutenir et d'enrichir la communication des jeunes.
- Inclure les familles dans cette dynamique pour permettre une meilleure communication entre les jeunes, leur familles et l'établissement
- Renforcer les outils supports

L'EME a relancé une dynamique de partenariat avec les structures adultes pour permettre des activités communes et impliqués les jeunes en aménagement Creton dans le passage en structure adultes. Les familles sont aussi pleinement impliquées dans cette nouvelle dynamique pour qu'elles se sentent pleinement acteurs de la démarche en lien avec l'EME. Les objectifs sont les suivants :

- Poursuivre la démarche de participation des jeunes accueillis au sein de l'EME que ce soit au CVS ou dans d'autres instances, en adaptant au mieux les modes de réunions et le recueil des informations.
- Renforcer notre démarche partenariale et notre connaissance territoriale, pour permettre l'accueil de jeunes en PAG. Ce qui facilite énormément leur entrée par la suite dans l'établissement.

Réflexion en lien avec l'ARS est en cours afin de proposer des accueils temporaires sur les absences longues et programmées des enfants et jeunes accueillis au sein de l'EME. En effet la spécificité du polyhandicap peut induire des absences longues.

L'ensemble de l'équipe de l'EME souhaiterait entamer une réflexion sur la mise à profit ces temps d'absence pour en faire bénéficier des enfants sans solution et correspondant aux profils des enfants accueillis.